Rapport d'orientation budgétaire 2022

Luberon Monts de Vaucluse

Annexe N°4

Conseil Communautaire
Jeudi 3 mars 2022
17h – Salle du Moulin

Le débat d'orientation budgétaire et l'examen du budget constituent des moments privilégiés pour faire le point sur la situation financière de l'Agglomération sur la base de l'exécution budgétaire de l'année qui vient de se clore.

2022
Créatif...

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2022

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et des priorités de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus (art L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Ce débat doit intervenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget par l'Agglomération**.

Dans ce cadre, LMV Agglomération doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses retenues en matière notamment de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec les communes adhérentes,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives de celle-ci pour le budget à venir,
- La structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, rémunérations, avantages en nature et organisation du temps de travail).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2022

Dans la continuité de 2021, ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit d'une part dans un contexte insolite (crise et reprise) et d'autre part dans un contexte de refonte de la fiscalité locale impactant directement les intercommunalités avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution de 50 % des impôts de production.

Pour l'exercice budgétaire 2022, la relance économique reste très dépendante de l'évolution de la situation sanitaire et contrainte par des pénuries d'approvisionnement qui engendrent un renchérissement important des coûts et un allongement des délais de livraison.

La crise a pour effet immédiat de fragiliser la santé financière des collectivités et notamment celle des EPCI dont les recettes dépendent pour plus de la moitié de la fiscalité économique. Les recettes fiscales communautaires ont été préservées ces deux dernières années, toutefois, la prudence reste de mise (réforme, fin du quoi qu'il en coûte, reprise économique non consolidée).

Éléments de contexte

Le contexte national, économique et financier

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Selon la note de conjoncture de la Banque de France, l'activité économique a globalement bien résisté, avec, cependant, des disparités sectorielles.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de + 4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre - 8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5 % du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

La remontée des prix du pétrole et du gaz depuis l'été 2021 et les difficultés d'approvisionnement en matières premières et de recrutement ont fortement impacté les prix à la consommation de ces derniers mois traduisant une forte hausse de l'inflation (3,4 % en novembre).
Les fortes hausses de prix actuelles ont un impact direct sur les salaires. C'est le cas en particulier du SMIC, revalorisé automatiquement en fonction de l'inflation au début du mois d'octobre (+ 2,2 %) et de nouveau en janvier 2022 (+ 0,9 %).
Cette influence de l'inflation sur les salaires est complétée sur la durée par l'influence de la bonne tenue du marché du travail, avec en particulier le taux de chômage qui reste à un niveau durablement bas en comparaison des 25 dernières années.

Le contexte local

A la fin 2021, la situation financière de l'Agglomération affiche une robustesse qui confirme que le territoire a bien résisté aux effets de la crise sanitaire qui nous frappe depuis 2 ans.

En effet, après la crainte d'une baisse des ressources fiscales liées à l'activité économique avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et le versement mobilité, les niveaux affichés en 2020, 2021 et les prévisions pour 2022 permettent en l'état actuel des choses de demeurer confiant sur la solidité du tissu économique du territoire.

Les comptes prévisionnels pour 2021 affichent une capacité d'autofinancement brute à 6,5 M€, une capacité d'autofinancement nette de 5,4 M€ et une durée de désendettement inférieure à 3 années avec une dette mobilisée de 15 M€ sur le budget de général (30 M€ au total avec les budgets annexes).

Les principales mesures de la Loi de finances 2022

Les orientations pour les finances publiques

L'endettement public

Les mesures de lutte contre la crise sanitaire, couplées aux dispositifs de soutien du pouvoir d'achat et au déploiement du plan de relance, grèveront encore les finances publiques en 2022, avant une amélioration limitée à l'horizon 2024.

En 2021, le solde public est resté dégradé à – 7,6 % du PIB, après – 9,1 % du PIB en 2020, en raison du maintien des mesures d'urgence et de la montée en charge des mesures de relance.

Cette dégradation de l'endettement public liée à la crise conduira, dans l'avenir, à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID, avec des conséquences non encore mesurables sur les ressources des collectivités locales.

Le plan de relance de l'Etat

L'année 2022 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de relance de l'Etat (100 Mds) qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise dès 2022.

Ce Plan de relance de l'Etat associe les collectivités et se décline localement via les nouveaux Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). À ce titre, LMV et ses communes membres sont signataires d'un CRTE.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

La loi de finances pour 2022 comporte peu d'enjeu pour le bloc communal.

Elle est placée sous le signe d'une forte reprise économique, ambitionnant ainsi un rétablissement progressif des finances publiques.

Notons les mesures suivantes :

- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation et adaptation du coefficient correcteur intégrant les rôles supplémentaires de TFPB ;
- Atténuation du levier fiscal avec la diminution de 50% des impôts de production ;
- Stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités mais réforme des indicateurs financiers servant au calcul des futures dotations de l'Etat ;
- Stabilité du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) ;
- Révision forfaitaire des valeurs locatives servant de base au calcul des bases fiscales taxables en 2022 (THRP, TFPB et CFE) : + 3,4 % ;
- Augmentation du SMIC (+0,9%) et hausse du minimum de traitement dans la Fonction Publique ;
- Majoration de la cotisation au CNFPT au titre de l'apprentissage ;
- Soutien à l'investissement local (DSIL, France Relance) et notamment les projets visant la transition écologique et énergétique et la réimplantation d'industries;
- Modification du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Relance de la construction de logements sociaux par la compensation intégrale aux collectivités des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles HLM, sur une période de 10 ans.

Focus sur les résultats de l'exercice 2021

RESULTATS 2021

RESULTATS 2021 – données provisoires

Budget	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
	Résultat courant d'exécution 2021		Résultat cumulé 2021	Solde d'investissement	
Principal	4 196 058	1 950 547	4 196 058	-2 398 742	**1 797 316**
Assainissement	1 415 290	-124 302	1 415 290	592 667	**2 007 957**
Eau	16 428	79 603	16 428	233 732	**250 160**
SPANC	-	375	-	375	**375**
Camping	-	-	-	10 096	**10 096**
Transports	515 915	322 802	1 064 046	585 742	**1 649 787**
ZA les Vergers	-77 063	318 558	41 251	626 347	**667 598**
Zones sud	-139 435	468 880	434 095	-758 014	**-323 919**

Focus sur les résultats de l'exercice 2021 BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS 2021 – données provisoires

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ
4,2 M€

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ
1,8 M€

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 018 777,66	9 251 712,90
Recettes	48 214 835,65	11 202 259,83
Résultat courant	4 196 057,99	1 950 546,93
Report de 2020	0	
Résultat cumulé	4 196 057,99	
Restes à réaliser dépenses		3 625 307,61
Restes à réaliser Recettes		2 098 983,91
Solde des RAR		-1 526 323,70
Report 2020		-2 822 965,21
Solde investissement		-2 398 741,98
Le résultat global de clôture est de 1 797 316,01 €		

Evolution financière 2017-2021 BUDGET PRINCIPAL

Données provisoires

Eléments de rétrospective financière : une structuration financière saine

Principaux marqueurs sur la période 2017-2021 :

- Capacité d'autofinancement nette annuelle autour de 4M€, en augmentation sur 2021
- Niveau d'équipement élevé et bien cofinancé (30 % de subventions)
- Encours de dette stable sur le budget principal (environ 15M€)
- Fiscalité économique attractive sans fluctuation des taux

FISCALITE – *SOURCES : DGCL*

	LMV	COVE	GDA	Moyenne	CCAPT	CCPSMV	COTELUB
TH	8,40	8,31	8,85	8,52	8,13	8,30	9,60
TFB	0,80		1,61	0,80	2		0,43
TFNB	2,13	2,73	3,32	2,73	1,93	1,93	2,70
CFE	33,42	35,49	37,42	35,43	33,77	32,70	35,16

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – données provisoires

EVOLUTION DES GRANDES MASSES FINANCIERES	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Recettes de fonctionnement	43 454 953	45 678 385	44 825 231	46 384 266	48 214 836	3,9
Dépenses de fonctionnement	40 533 130	42 607 711	42 578 942	43 606 891	44 018 778	0,9
Recettes d'investissement	6 425 682	9 300 075	9 368 648	6 248 500	11 202 260	79
Dépenses d'investissement	7 776 524	6 031 719	12 517 384	7 332 313	9 251 713	26

Entre 2020 et 2021, les recettes de fonctionnement augmentent de 3,9 %.
Parmi ces recettes, une fiscalité qui reste dynamique malgré la crise sanitaire avec notamment la perception de la taxe GEMAPI à hauteur de 500 k€, une TEOM unifiée et une taxe de séjour dynamique, des rôles supplémentaires perçus en fin d'exercice, etc.
Quant aux dépenses de fonctionnement, elles augmentent principalement sous l'effet de la participation aux différents syndicats (déchets, rivières), de l'évolution des contrats liés à la collecte et au traitement des déchets, des fluides (essentiellement le carburant).
Les recettes d'investissement proviennent de l'épargne brute, de la capacité de LMV à mobiliser des cofinancements sur ses projets, de l'emprunt de 2M€ négocié en 2020 et mobilisé en 2021, etc.
2021 traduit notamment l'achèvement de plusieurs opérations : Crèche 'Au Fil du Temps', modernisation de la Médiathèque centrale.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL

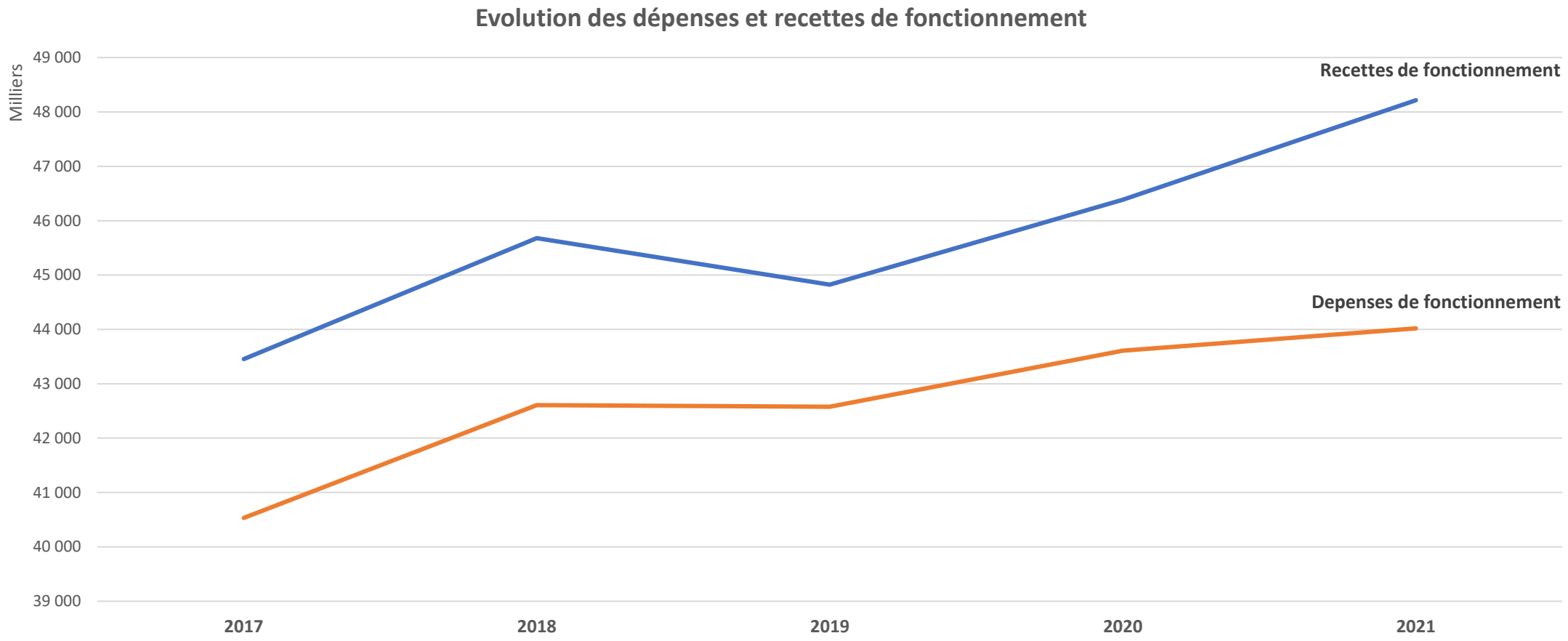

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL

Répartition des charges de fonctionnement 2021

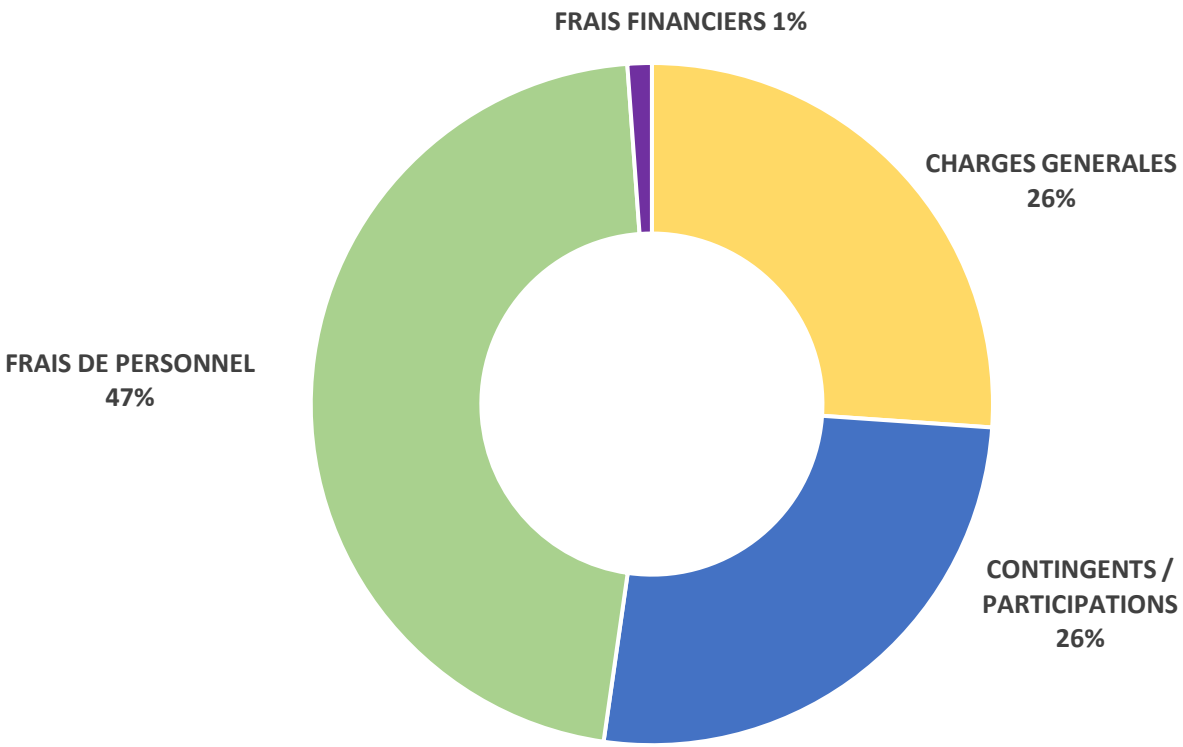

Répartition des recettes de fonctionnement 2021

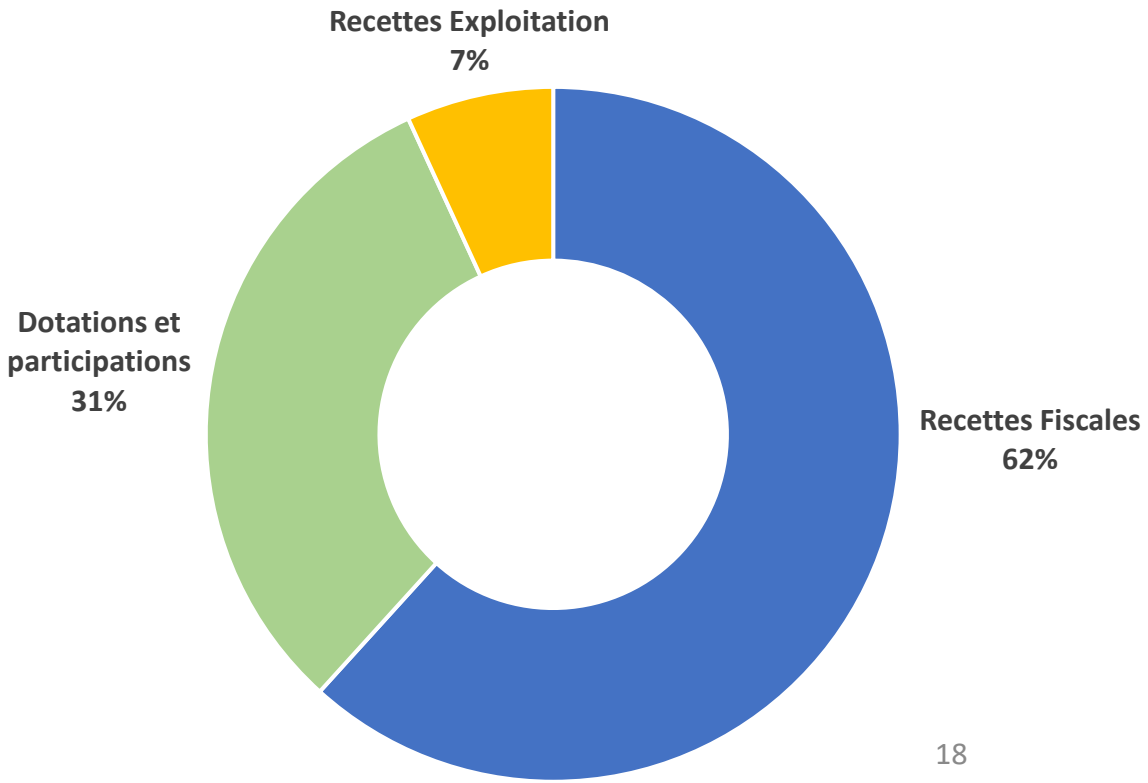

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2022

BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – données provisoires

Recettes de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Recettes fiscales	16 806 878,16	17 332 431,03	17 970 546,20	18 705 893,07	20 263 987,11	8,3
Dotations et participations	9 314 862,45	9 781 647,83	9 713 980,60	9 789 931,63	10 315 034,99	5,3
Recettes d'exploitation	2 008 816,67	2 171 784,69	2 255 428,74	1 894 536,05	2 248 908,52	18,7
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	28 130 557,28	29 285 863,55	29 939 955,54	30 390 360,75	32 827 930,62	8

Parmi les recettes, la fiscalité demeure épargnée par les effets induits par la crise sanitaire.
Aucune baisse n'est à constater sur les différentes impositions. Pour rappel, une nouvelle taxe figure en 2021, la taxe GEMAPI pour un produit de 500 k€.
Les dotations et participations évoluent de 5.3 % en raison notamment du soutien exceptionnel 'covid' du Département (170 k€) et du soutien apporté par la Caisse d'Allocations Familiales qui neutralise notamment la baisse des participations familles en raison de la crise covid. En effet, le partenariat entre LMV et la CAF s'est consolidé. Malgré les différentes périodes de confinement qui ont parfois conduit à la fermeture de structures d'accueil, la CAF a maintenu sa participation. Le niveau du Contrat Enfance Jeunesse a également été maintenu selon le prévisionnel établi avant la crise sanitaire.
A contrario, la DGF est en diminution (-2.5 %) ; cela étant conforme à la trajectoire de la loi de programmation 2018-2022.
Malgré une activité des services à la population en demi-teinte et contrairement à l'exercice 2020, les recettes d'exploitation s'approchent de celles constatées en 2019 (rattachements excessifs en dépenses de fonctionnement réimputés en recettes de fonctionnement, rattrapage de la redevance spéciale).

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

FOCUS SUR LA FISCALITE – données provisoires

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2020/2021
Taxe d'habitation et compensation	8 971 514,00	9 132 229,00	9 421 490,00	9 514 707,00	9 655 090,00	1,5
Taxe foncière et compensation	799 226,00	816 363,00	819 402,00	830 593,00	842 011,00	1,4
CFE + CVAE	9 880 149,00	10 349 773,00	10 413 524,00	10 692 948,00	10 884 171,00	1,8
Taxe sur les Surfaces Commerciales	852 835,00	763 105,00	799 252,00	753 759,00	754 395,00	0,1
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	388 866,00	399 534,00	421 800,00	429 902,00	454 861,00	5,8
Autres impôts locaux ou assimilés (rôles supplémentaires)	705 178,00	620 866,00	300 237,00	345 041,00	219 344,00	-36,4
Attribution de compensation	0,00	14 087,00	0,00	0,00	0,00	
FNGIR	1 197 092,00	1 197 092,00	1 196 722,00	1 196 722,00	1 196 722,00	0,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	7 406 462,00	7 589 022,00	7 829 610,00	7 978 715,00	8 428 871,00	5,6
Droits de place	30 445,10	29 399,90	26 798,60	15 510,00	20 231,00	30,4
Taxe Gemapi	0,00	0,00	0,00	0,00	500 905,00	
Taxes de séjour	476 745,92	498 655,96	608 281,77	1 064 370,07	1 139 848,43	7,1
Prélèvement sur les produits des jeux (en 2021, encaissement du produit sur les paris hippiques 2020 (29 733,16 €) et 2021 (24 454,88 €)	23 555,69	23 825,17	26 963,14	0,00	54 188,04	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	813 133,00	813 133,00	795 890,00	786 740,00	786 740,00	0,0
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	20 399,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FISCALITE PERCUE	31 565 600,71	32 247 085,03	32 659 970,51	33 609 007,07	34 937 377,47	4,0

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

FOCUS SUR LA FISCALITE

A compter de 2010, la réforme de la taxe professionnelle a profondément modifié la fiscalité perçue par les EPCI. En effet, la taxe professionnelle a été remplacée par un panel d'autres impôts sans pouvoir toujours fixer les taux.
Ces impôts pèsent essentiellement sur les entreprises.

Depuis 2021, le poids de cette fiscalité transférée est renforcé par la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales et la transformation des dégrèvements en exonérations. Ainsi, le produit de TH sur les résidences principales est remplacé par une fraction de TVA perçue au niveau national et reversée à LMV. Notons que le produit de TVA national est largement dépendant du dynamisme de la croissance et de la consommation.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

FOCUS SUR LA FISCALITE – données provisoires

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
Reversements conventionnels de fiscalité (taxe de séjour)	433 916,86	451 981,49	630 516,11	1 140 656,41	922 135,35
Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	227 323,00	-	-	-	-
Attributions de compensation	13 451 435,00	13 355 388,34	13 338 114,68	13 338 114,68	12 655 300,91
Dotation de solidarité communautaire	166 023,00	583 043,00	231 047,00	-	145 333,00
Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	23 555,69	23 825,17	26 963,14	-	41 960,60
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	456 469,00	469 610,00	444 507,00	401 257,00	879 410,00
Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	-	30 806,00	-	-	-
Reversements, restitutions et prélèvements divers	-	-	18 276,38	23 085,91	29 250,50
FISCALITE REVERSEE	**14 758 722,55**	**14 914 654,00**	**14 689 424,31**	**14 903 114,00**	**14 673 390,36**

86 % de la fiscalité reversée sont matérialisés par les attributions de compensation versées aux communes membres. Ces dernières sont en diminution en raison de la retenue de nouvelles charges supportées par LMV dans le cadre des transferts de compétences obligatoire de 2018 et de 2020.

LMV reverse 42% de ses recettes fiscales aux collectivités du territoire.

Il convient de relever le versement d'une DSC à Cavaillon et la forte augmentation du FPIC en raison de l'absence de contribution de la commune de Cavaillon due à son rang DSU 2020.

Le reversement conventionnel de fiscalité correspond au reversement de la Taxe de Séjour à l'office de tourisme Luberon Cœur de Provence et au Département de Vaucluse.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

FOCUS SUR LES DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT : UNE STABILITE CONFIRMEE EN 2022

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2019/2020
Dotation de compensation	4 844 641	4 743 477	4 634 562	4 549 828	4 460 222	-5,3
Dotation d'intercommunalité	225 053	813 727	889 356	910 884	862 452	-2
TOTAL DGF	**5 069 694**	**5 557 204**	**5 523 918**	**5 460 712**	**5 322 674**	**-2,5**

LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES

Le montant reversé à Luberon Monts de Vaucluse est stable soit 1 196 722 € (= en 2020)

LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le montant 2021 de cette dotation est stable soit 786 740 € (= en 2020)

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES – données provisoires

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractères général	4 794 142,25	5 244 199,02	5 660 590,62	5 824 319,64	6 419 878,80
Charges de personnel	11 608 605,17	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 758 585,00
Reversement de fiscalité	14 758 722,55	14 914 654,00	14 689 424,31	14 903 114,00	14 673 390,36
Autres charges de gestion	6 907 905,37	7 095 101,89	7 488 575,58	7 260 034,62	7 306 045,26
Frais financiers	350 430,46	364 336,01	356 725,88	318 093,06	302 059,97
Dépenses exceptionnelles	5 353,39	528,00	5 969,17	41 017,49	69 200,05
TOTAL	**38 425 159,19**	**39 654 327,31**	**40 367 141,81**	**40 867 891,60**	**41 529 159,44**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2 % entre 2020 et 2021.
Le principal poste en augmentation regroupe les charges à caractère général.
Cette augmentation se traduit par l'évolution de plusieurs postes de dépenses :

- Les dépenses liées à la compétence GEPU (contributions 2020 et 2021 au budget annexe et refacturation des communes membres 2020 et 2021)
- Les fluides (principalement dû à la hausse du carburant)
- Les contrats liés à l'application des politiques publiques menées par LMV, au fonctionnement des équipements communautaires (déchetteries, etc.)
- Les redevances et droits d'utilisation (informatique)
- La réparation du matériel roulant
- La taxe foncière des emprises en ZAC
- Et dans une moindre mesure : les honoraires, les frais liés à l'alimentation (crèches)

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – données provisoires

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00
Contributions aux syndicats de déchets et de rivières	2 958 395,54	3 381 397,48	3 724 231,90	3 924 720,35	3 987 356,37
Région	5 000,00	3 964,82	5 000,00	2 392,87	0,00
Fonds de concours	572 626,00	422 370,00	307 900,00	187 900,10	148 650,00
Contrat de ville (CCAS)	13 300,00	21 100,00	22 300,00	23 300,00	33 300,00
SPIC et OT	460 000,00	322 000,00	429 246,37	238 831,75	22 258,51
Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 380,00
Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	88 156,00
Subventions de fonctionnement (contrat de ville, Mission Locale, Initiative terre de Vaucluse, etc.)	693 205,43	692 654,00	677 681,11	546 096,14	584 511,14
TOTAL	6 623 293,97	6 768 442,30	7 143 991,38	6 908 002,21	6 874 752,02

L'enveloppe des participations est en baisse (-0,5%) du fait de la diminution progressive des fonds de concours versés aux communes (-75% depuis 2017) et de l'absence de versement d'une subvention versée à l'office de tourisme Luberon Cœur de Provence dont le budget s'autofinance par les produits issus de la taxe de séjour et des ventes enregistrées par le service réceptif.

D'autres enveloppes progressent de manière significative ; notons la participation aux syndicats de déchets et de rivières qui évolue d'un million d'€ entre 2017 et 2021.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – données provisoires

DES CONTRIBUTIONS EN AUGMENTATION : +5,3 % entre 2020 et 2021

- Le SDIS : 2 008 140 €
- Les syndicats de traitement des ordures ménagères : 3 954 219 € (+7,6 % entre 2020 et 2021)
- Le SCOT : 71 619,60 € (stable)

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00	1,2
SCOT	60 225,29	65 384,67	74 606,84	71 619,60	71 619,60	0
SIECEUTOM	1 813 059,37	2 113 393,53	2 415 400,29	2 511 209,07	**2 742 311,44**	**9,2**
SIRTOM	1 085 110,88	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	**1 211 907,17**	**4,3**
Total	**4 879 162,54**	**5 193 587,84**	**5 585 410,17**	**5 729 589,67**	**6 033 978,21**	**5,3**

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – données provisoires

DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS DE RIVIERES CONSEQUENTES ET REVELATRICES DES ENJEUX ASSOCIES A LA COMPETENCE GEMAPI

DESCRIPTIF	2018	2019	2020	2021
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
SIRCC	64 663,58	68 200,68	154 470,02	125 974,70
SMAVD	44 102,06	44 253,05	114 877,98	100 306,40
Total	**112 765,64**	**116 453,73**	**273 448,00**	**230 281,10**

Par ailleurs, **les investissements menés ou engagés s'élèvent à 548 K**€ ce qui porte l'enveloppe totale dédiée à la GEMAPI à **778 k€** (pour mémoire, 500 k€ ont été prélevés via la taxe GEMAPI, appelée pour la première année).

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : Les frais de personnel – données provisoires

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
Frais de Personnel versés	11 608 605,17	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 758 585,00
Frais de Personnel remboursés	222 829,42	328 602,45	290 033,02	475 776,67	520 702,44
Frais de Personnel Total	**11 385 775,75**	**11 706 905,94**	**11 875 823,23**	**12 045 536,12**	**12 237 882,56**

L'évolution de la masse salariale est due principalement à l'application des mesures règlementaires, au Glissement Vieillesse Technicité, aux remplacements en nombre de personnels absents au sein des services où les taux d'encadrement sont essentiels.

Les refacturations des personnels sont observées entre le budget principal et les budgets annexes (assainissement, transports, campings) et dans le cadre des mises à disposition du personnel affecté au service commun.

L'évolution nette de la masse salariale en 2021 est de 1,6%.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

STATUT	Réalisé 2021
Fonctionnaires	10 254 934,73
CDI	117 795,75
Contractuels (hors CDI)	1 885 043,65
Saisonniers	117 524,26
Autres (vacataires, commissaires enquêteurs, comptable, etc.)	17 152,16
TOTAL	12 392 450,55

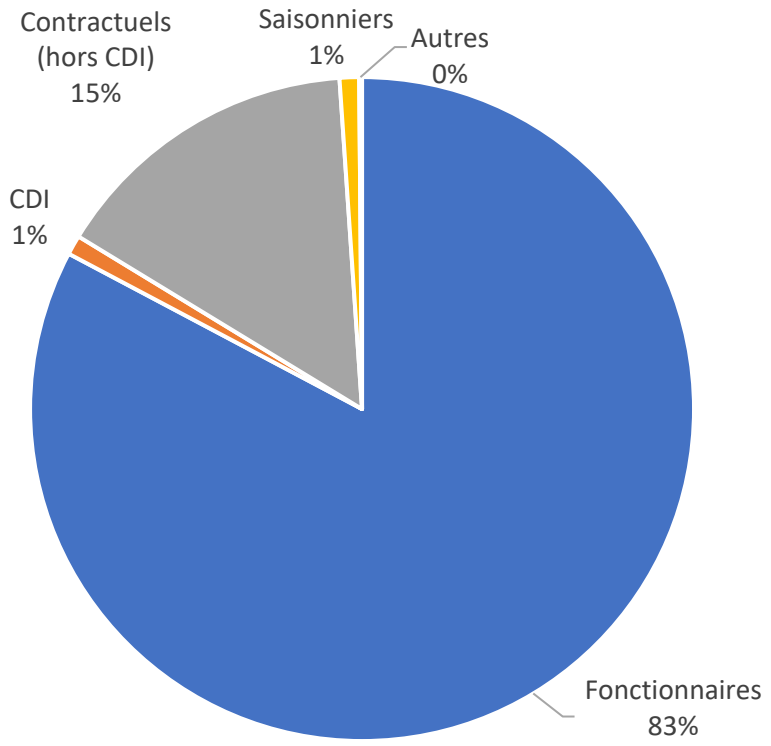

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

SERVICE	Réalisé 2021	%
Cabinet-communication	143 346,36	1%
DGS - dévelop. - marchés	380 092,93	3%
Ressources	420 381,70	3%
Petite enfance	5 324 351,91	43%
Tourisme	251 540,10	2%
Médiathèques	1 811 048,09	15%
Piscines	608 966,45	5%
Technique	1 377 334,51	11%
Collecte	1 891 875,02	15%
Ville-Habitat-Emploi	183 513,48	1%
TOTAL	12 392 450,55	100%

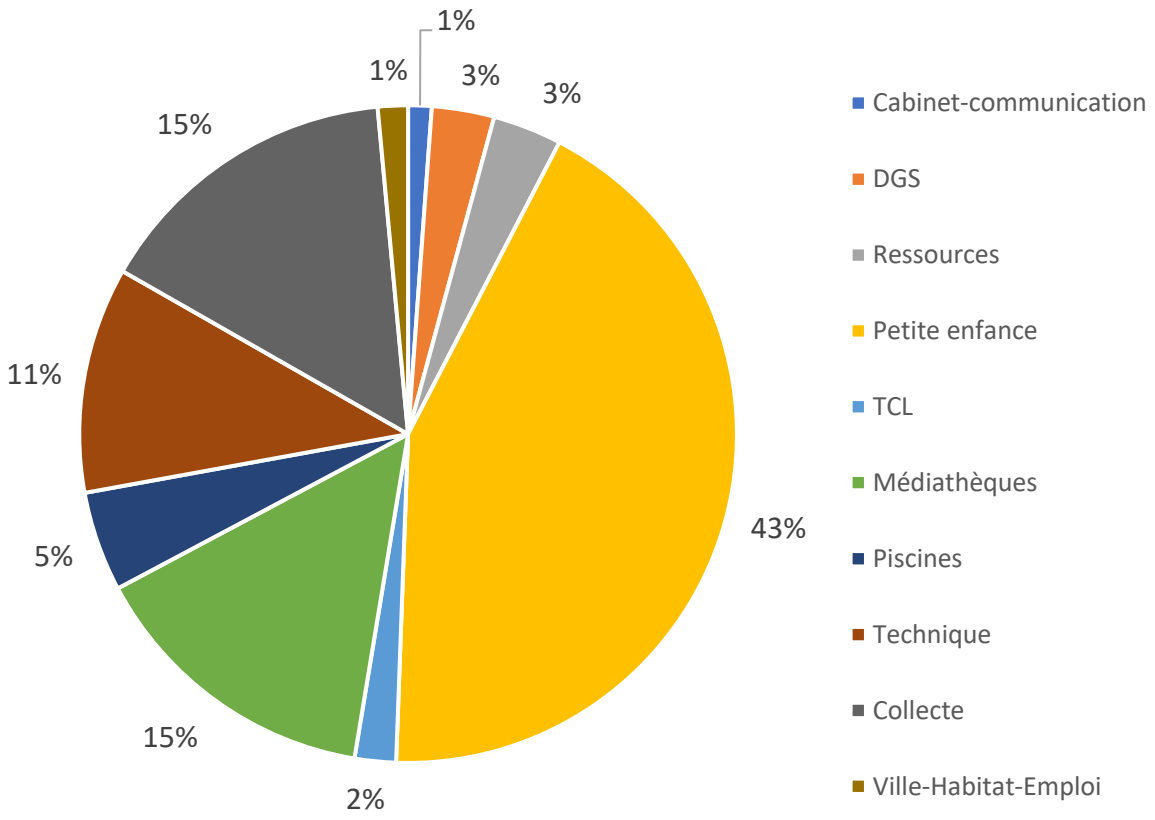

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : LA MASSE SALARIALE

L'effectif en activité au 31 décembre 2021 s'élève à 340 agents (324 en 2020).

- 79% des agents ont un statut de fonctionnaire.
- 75% des agents appartiennent à la catégorie C.
- 71% des agents sont des femmes.
- 46% des effectifs travaillent au sein du service petite enfance.
- 13 agents ont été recrutés en 2021, essentiellement sur des postes vacants.
- 25 agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion (76% de femmes).
- 92% des agents sont à temps complet.

Parmi les 7 filières que compte LMV, les plus représentées sont les 3 filières médico-sociale, administrative et technique, reflet des compétences exercées par l'agglomération.

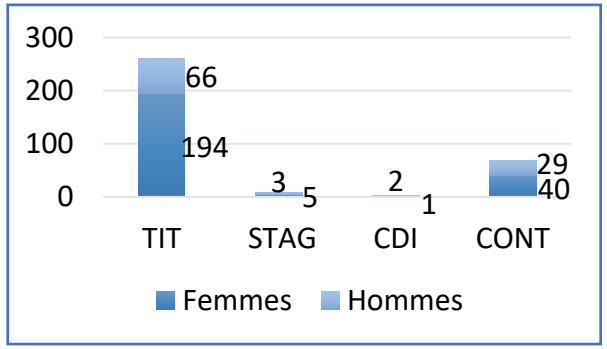

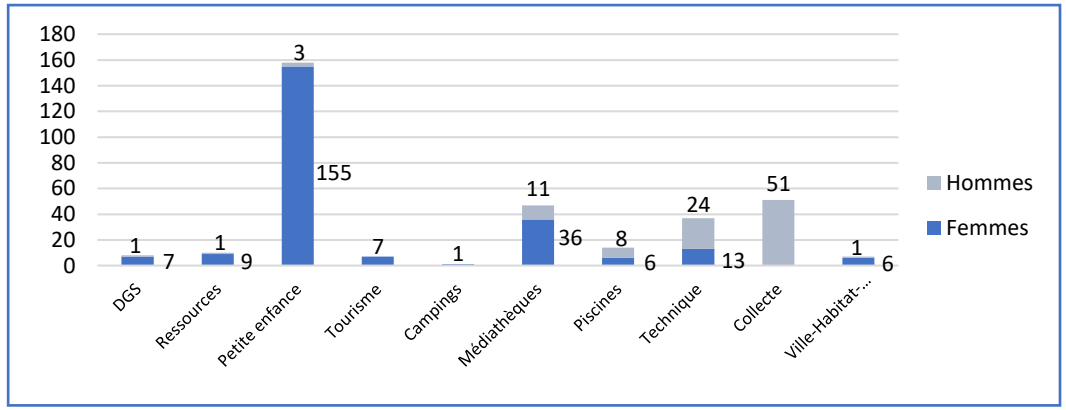

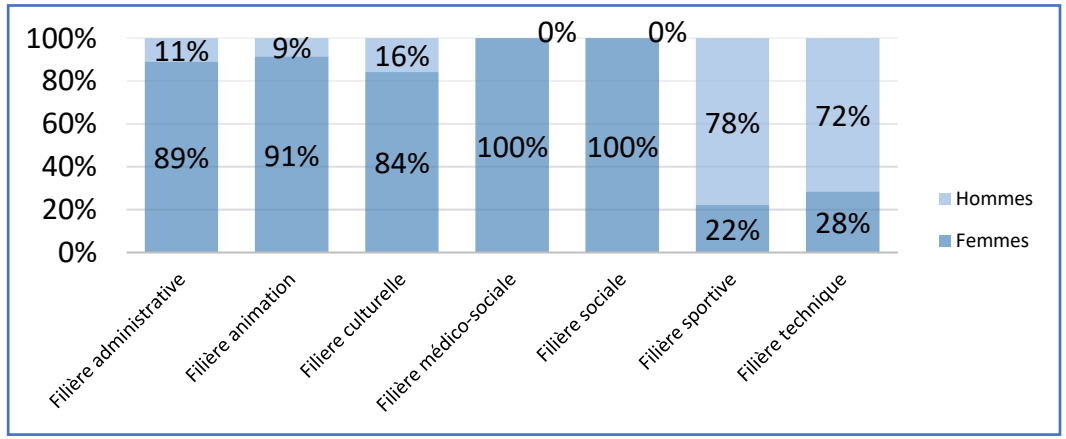

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : une épargne renforcée et consolidée

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES FONCTIONNEMENT	28 130 557,28	29 285 955,47	29 939 955,54	30 390 360,75	32 827 930,62
DEPENSES FONCTIONNEMENT	23 443 607,22	24 411 070,86	25 386 970,24	25 488 558,40	26 268 997,85
CAF BRUTE	4 686 950,06	4 874 884,61	4 552 985,30	4 901 802,35	6 558 932,77
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 385 877,80	1 258 198,56	1 348 122,98	1 138 891,63	1 102 045,58
CAF NETTE	3 301 072,26	3 616 686,05	3 204 862,32	3 762 910,72	5 456 887,19

CRD dette au 31-12-2021 = 15,4 M€ (14,5 M€ en 2020)
Remboursement en capital 2021 : 1,1 M€

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette
L'Épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.
Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute

- **L'épargne brute est en augmentation** et atteint 6,6 M€. Après remboursement du capital de la dette (1,14 M d'€), **l'épargne nette est de 5,5 M€,** ce qui permet de financer l'investissement récurrent et les opérations d'aménagement et d'équipement.

- **Capacité de désendettement** : inf. à 3 **ans sur le budget général. Si l'on intègre l'encours de la dette des budgets annexes, la capacité de désendettement est de 6 ans.**

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : une épargne renforcée et consolidée

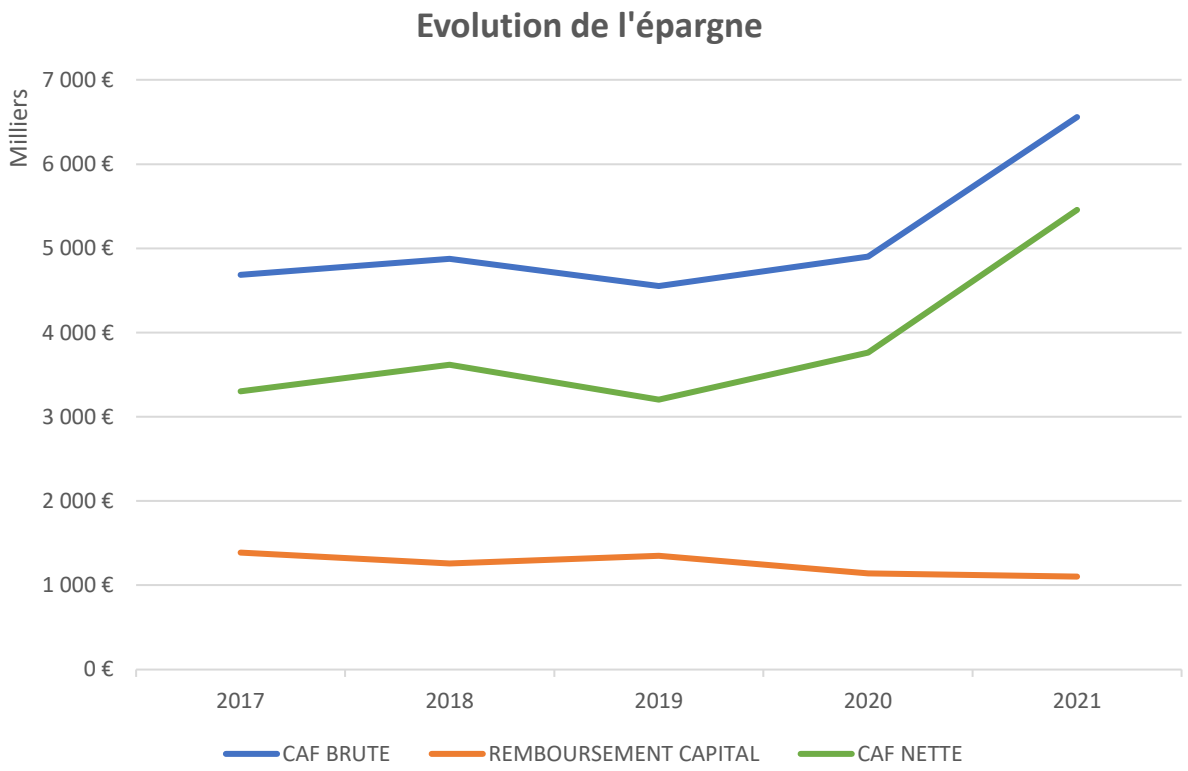

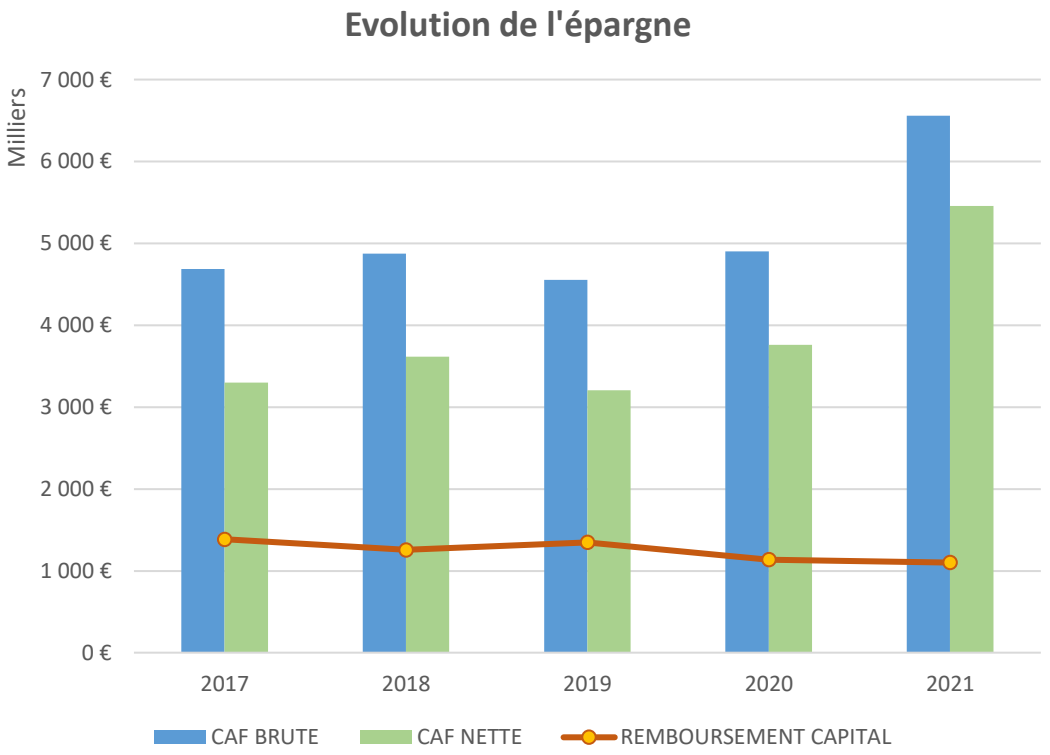

ELEMENTS DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGET PRINCIPAL – Variation du fonds de roulement

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
Total des dépenses investissement	6 206 929,48	4 671 706,86	10 214 318,03	6 042 696,70	7 933 227,09
Financement disponible	4 479 066,32	5 547 229,42	5 560 986,60	6 127 342,60	8 506 027,06
Recours à l'emprunt	2 760 000,00	2 000 000,00	1 004 886,00	0,00	2 000 000,00
Variation FDR	**1 032 136,84**	**2 875 522,56**	**-3 648 445,43**	**84 645,90**	**2 572 799,97**

Nous constatons une reconstitution du fonds de roulement. Il représente la part des ressources stables qui peuvent être affectées au financement des actifs circulants (stocks, créances et disponibilités) pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT TOTAL : 7,9 M€ (hors RAR et remboursement du capital de la dette)

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses équipement	5 249 909,57	2 850 627,30	8 598 477,10	3 928 599,06	6 249 425,65
Subventions équipement	957 019,91	1 821 079,56	1 615 840,93	2 002 097,64	1 683 801,44
Participation financière				112 000,00	0,00
TOTAL	**6 206 929,48**	**4 671 706,86**	**10 214 318,03**	**6 042 696,70**	**7 933 227,09**

Les dépenses d'équipement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2020, année de finalisation et de réalisation d'opérations d'envergure (piscine et crèche).

Le poste 'subventions d'équipement' correspond au soutien des communes membres en faveur de leurs opérations d'investissement (1,4 M€) et à la participation communautaire au déploiement de la fibre optique sur le territoire (30 K€ contre 385 K€ sur les trois exercices précédents).

Après un ralentissement des opérations dû à la crise sanitaire, nous constatons une reprise.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL - RATIOS

Indicateurs/ratios	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement DRF/ Population	693	705	719	726	742
Produit des impositions directes/ Population	362	370	370	374	237
Recettes réelles de fonctionnement RRF/ Population	782	810	796	822	861
Dépenses d'équipement brut/ Population	112	82	182	70	112
Encours de la dette/ Population	269	278	279	258	273
DGF/ Population	91	99	98	97	95
Dépenses de personnel/ DRF	30,21%	30,39%	30,19%	30,64%	30,78%
DRF et remboursement de la dette en capital/RRF	91,35%	89,93%	93,36%	90,82%	88,50%
Dépenses d'équipement brut/RRF	14,33%	10,17%	22,82%	12,82%	16,50%
Encours de la dette/RRF	34,37%	34,38%	35,03%	32,31%	32,46%

Evolution de la dette 2017-2021

Données provisoires

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL - NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISE

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE	2017	2018	2019	2020	2021
Dette globale au 31/12/N	**15 131 451 €**	**15 881 763 €**	**15 650 345 €**	**14 511 454 €**	**15 409 408 €**
Taux moyen	**2,30%**	**2,19 %**	**2,13 %**	**2,12 %**	**1,94 %**
Durée résiduelle moyenne	**17,83 ans**	**17,58 ans**	**17,16 ans**	**16,58 ans**	**16,42 ans**
Durée de vie moyenne	**9,58 ans**	**9,33 ans**	**9,16 ans**	**8,83 ans**	**8,75 ans**

L'emprunt de 2 M€ négocié en 2020 et inscrit en reste à réaliser a été mobilisé en mars 2021.

EVOLUTION FINANCIERE 2017-2021

BUDGET PRINCIPAL - NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISE

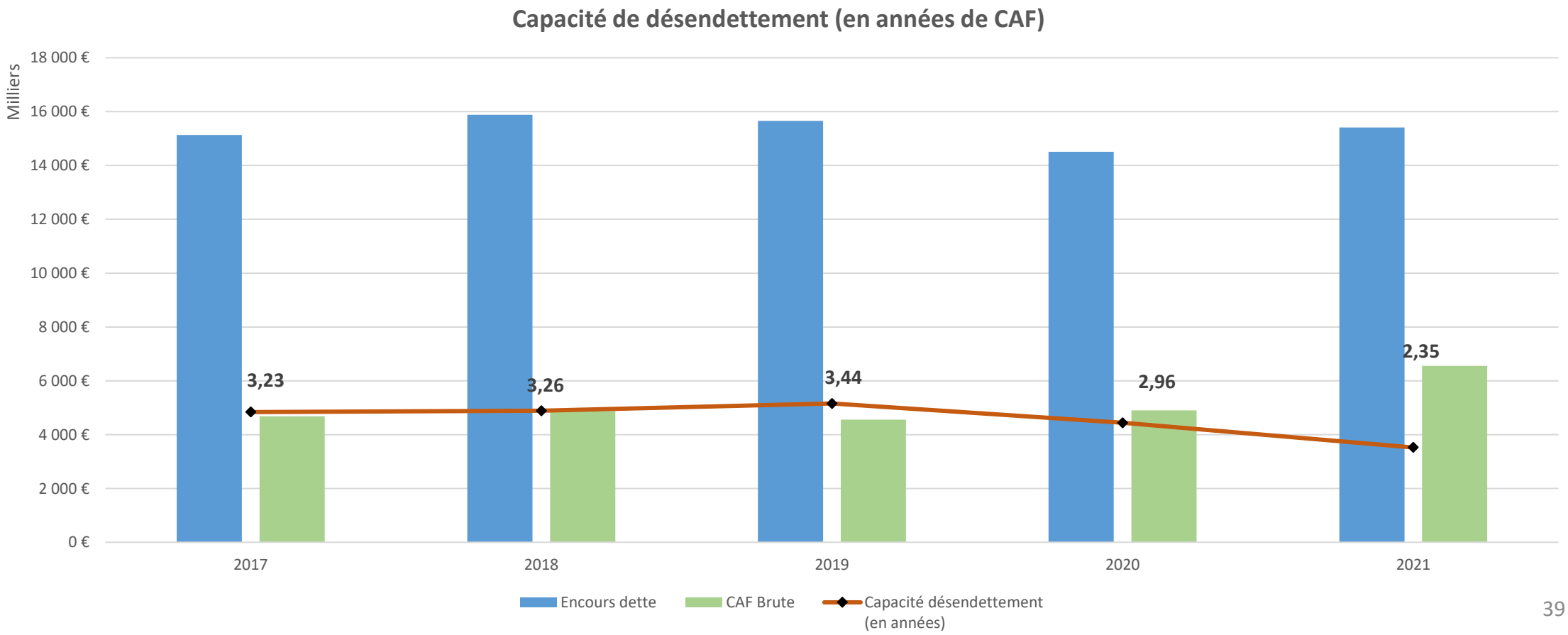

ELEMENT DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES – Structure de la dette

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	17 584 111 €	59,04%	1,90%
Variable couvert	200 000 €	0,67%	0,00%
Variable	9 068 073 €	30,45%	0,73%
Livret A	1 050 000 €	3,53%	1,50%
Barrière	1 880 440 €	6,31%	4,45%
Ensemble des risques	29 782 623 €	100,00%	1,68%

État généré au 31/12/2021

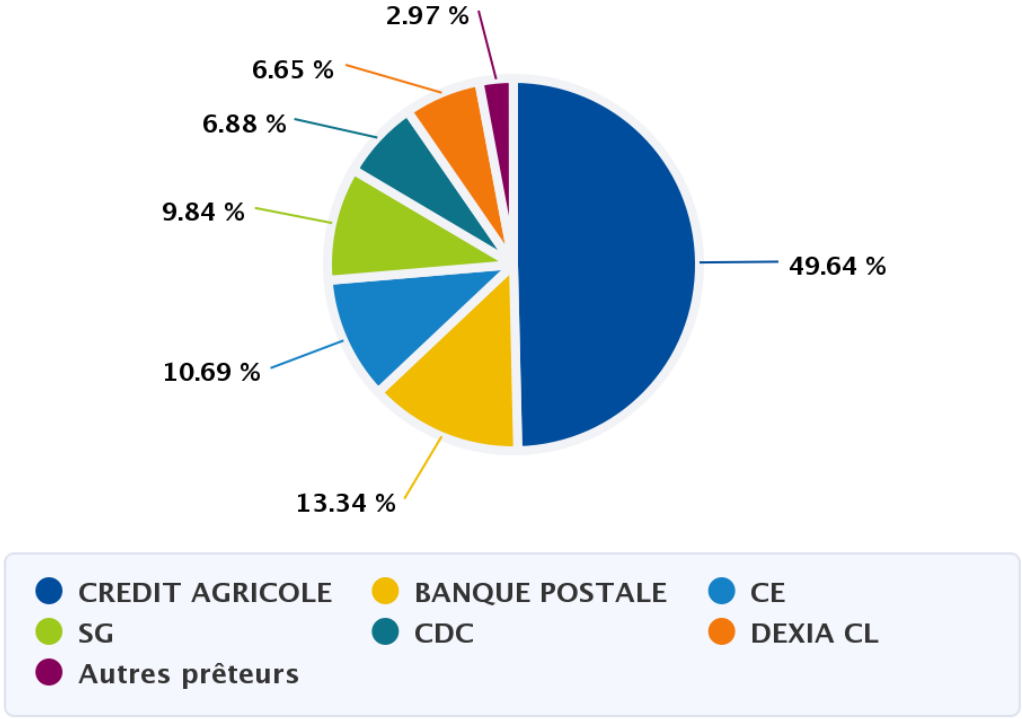

ELEMENT DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES –Structure de la dette

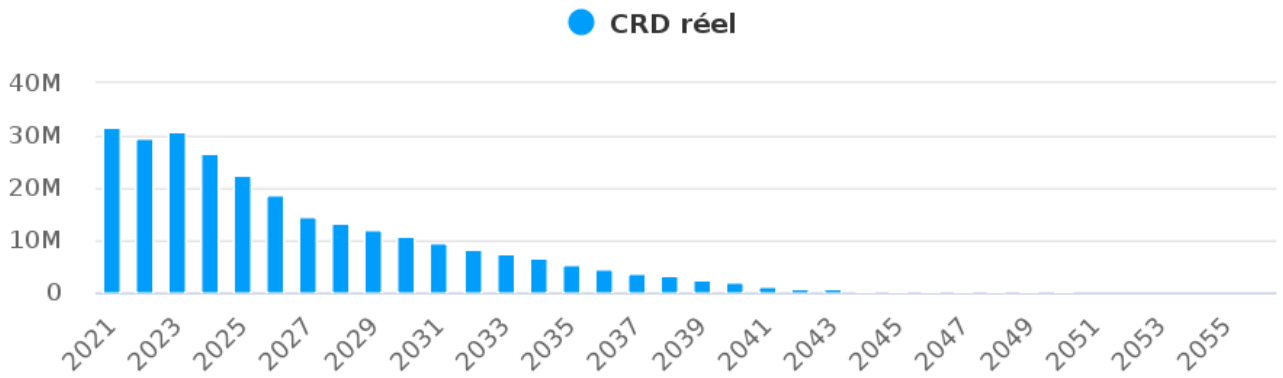

Dette par prêteur

Prêteur	CRD		% du CRD
CREDIT AGRICOLE	14 783 504	€	49,64%
BANQUE POSTALE	3 971 751	€	13,34%
CAISSE D'EPARGNE	3 182 874	€	10,69%
SOCIETE GENERALE	2 931 202	€	9,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 048 446	€	6,88%
DEXIA CL	1 979 677	€	6,65%
Autres prêteurs	885 170	€	2,97%
Ensemble des prêteurs	29 782 623	€	100,00%

État généré au 31/12/2021

Focus sur les résultats des exercices budgétaires 2021
BUDGETS ANNEXES

Données provisoires

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – données provisoires

Sur cette année 2021, le service Mobilité n'a pas réduit son activité contrairement à l'année précédente.

Le service en régie a évolué en fin d'exercice avec l'extension de la navette qui désormais dessert la commune de Robion.
Le dispositif 1000 vélos a permis de soutenir l'acquisition de VAE (neufs et d'occasion) et vélos musculaires (une centaine de dossiers instruits).

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 340 823,68	214 249,01
Recettes	1 856 738,96	537 051,32
Résultat courant	515 915,28	322 802,31
Report de 2020	548 130,27	
Résultat cumulé	1 064 045,55	
Restes à réaliser dépenses		5 628,00
Restes à réaliser Recettes		14 000,00
Solde des RAR		8 372,00
Report 2020		254 567,22
Solde investissement		585 741,53
Le résultat global de clôture est de 1 649 787,08 €		

Les recettes de VT sont dynamiques.

Les dépenses d'investissement traduisent la finalisation de la mise en accessibilité des quais de bus du réseau urbain C mon bus et la mise en œuvre des aides auprès des communes membres dans le cadre du fonds de concours tourisme et mobilité (75 K€).
Suite aux démarches entreprises dans le cadre du non-assujettissement à la TVA, LMV a obtenu, avec effet rétroactif, le remboursement de la TVA payée sur ses dépenses d'équipement et d'entretien, via le versement du FCTVA (388 k€) ; ce qui explique le niveau significatif de recettes d'investissement.

Le budget annexe transports présente un excédent global de clôture de 1 650 k€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE CAMPINGS – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	349 220,68	90 242,24
Recettes	349 220,68	100 338,30
Résultat courant	0,00	10 096,06
Report de 2020	0	
Résultat cumulé	0,00	
Restes à réaliser dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0
Solde des RAR		0,00
Report 2020		0,00
Solde investissement		10 096,06
Le résultat global de clôture est de 10 096,06 €		

Malgré la période de crise sanitaire, les deux campings ont enregistré une belle saison avec un chiffre d'affaires supérieur à une année antérieure à la crise. Notons, une évolution du CA de l'aire de camping-cars (18 K€).

Le niveau des dépenses augmente en raison d'un retour quasi à la normale et de factures d'eau excessives occasionnées par une fuite d'eau (Les Royères du Prieuré Maubec), désormais réparée et un important élagage des haies limitrophes au lycée Dauphin (La Durance Cavaillon).
Malgré une compensation des recettes tarifaires de 13,8 k€ versée par l'Etat, une subvention d'équilibre du budget général a été nécessaire (7900 €).

Les investissements réalisés sur 2021 avaient un caractère essentiel.
Ce budget annexe présente un résultat global de clôture de 10 K€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE EAU – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	117 198,58	108 527,78
Recettes	133 626,22	188 131,02
Résultat courant	16 427,64	79 603,24
Report de 2020	0,00	
Résultat cumulé	16 427,64	
Restes à réaliser dépenses		1 210,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR		-1 210,00
Report 2020		155 339,00
Solde investissement		233 732,24
Le résultat global de clôture est de 250 159,88 €		

La compétence eau potable n'est exercée par LMV que depuis le 1er janvier 2020.

Pour rappel, seules les communes de Vaugines et Lourmarin n'ont pas transféré la compétence eau potable à un syndicat.

Pour la commune de Vaugines, la gestion se fait en régie.
Quant à Lourmarin, une délégation de service public est en cours.

Sur cet exercice budgétaire, des extensions de réseaux ont été réalisées notamment à Vaugines (Faraud Roumagoua).

Le budget annexe eau potable présente un excédent global de clôture de 250 k€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 661 314,52	3 789 980,68
Recettes	3 076 604,59	3 665 678,47
Résultat courant	1 415 290,07	-124 302,21
Report de 2020	0,00	
Résultat cumulé	1 415 290,07	
Restes à réaliser dépenses		1 038 463,21
Restes à réaliser Recettes		538 415,51
Solde des RAR		-500 047,70
Report 2020		1 217 016,86
Solde investissement		592 666,95
Le résultat global de clôture est de 2 007 957,02 €		

La compétence Assainissement n'est exercée par LMV que depuis le 1er janvier 2020.

L'année 2021 a été marquée par un travail conséquent autour du renouvellement des contrats de DSP dont la convergence est prévue pour 2027. Des avenants techniques ont également été négociés.

Plusieurs opérations ont été menées et engagées en 2021 :

- Lancement de deux maitrises d'œuvre pour les STEP 'Cabrières-Gordes' et 'Les Taillades-Cavaillon'.
- Poursuite des travaux d'extension des réseaux sur Gordes.
- Renouvellement des réseaux (Cavaillon, Cheval-Blanc)
- Achèvement de la STEP de Cheval-Blanc et du dégrilleur de Cavaillon.
- Diverses études : mise en conformité du système d'assainissement de Robion, Eaux claires parasites (Cabrières, Gordes)

Le budget annexe assainissement présente un excédent global de clôture de 2 M€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50 463,98	292,00
Recettes	50 463,98	666,66
Résultat courant	0,00	374,66
Report de 2020	0	
Résultat cumulé	0,00	
Restes à réaliser dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0
Solde des RAR		0,00
Report 2020		0,00
Solde investissement		374,66
Le résultat global de clôture est de 374,66 €		

La compétence Assainissement non collectif n'est exercée par LMV que depuis 2020.

Ce budget retrace essentiellement les contrôles de conformité des assainissements non collectifs des particuliers sur les territoires des communes de Vaugines, Robion et Cavaillon (dépenses de fonctionnement).

Les recettes de tarification ne permettent pas d'équilibrer ce budget.

Le résultat global de clôture est de 375 €, le budget annexe ayant été équilibré par une subvention du budget principal de 14 K€.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE Zones Sud – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 524 827,39	13 082 197,23
Recettes	11 385 392,75	13 551 077,66
Résultat courant	-139 434,64	468 880,43
Report de 2020	573 529,69	
Résultat cumulé	434 095,05	
Restes à réaliser dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR		0,00
Report 2020		-1 226 894,66
Solde investissement		-758 014,23
Le résultat global de clôture est de - 323 919,18 €		

Le budget annexe ZAE Zones Sud regroupe l'ensemble des aménagements des zones économiques au sud de Cavaillon et notamment celle du parc d'activités de 46 Ha – Quartier les Hauts Banquets.

Sur cet exercice,

- L'aménageur a versé la seconde échéance inscrite dans le traité de concession soit la somme de 2,5 M€.
- LMV a quant à elle versé à la SNC la PAZ : 4,9 M€ (échéance 2022 + 2,5M€ versés par le concessionnaire + 160 K€ les intérêts)

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE ZAE Les Vergers – Le Midi – données provisoires

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	846 908,95	528 329,88
Recettes	769 845,89	846 888,06
Résultat courant	-77 063,06	318 558,18
Report de 2020	118 313,90	
Résultat cumulé	41 250,84	
Restes à réaliser dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR		0,00
Report 2020		307 788,86
Solde investissement		626 347,04
Le résultat global de clôture est de 667 597,88 €		

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations en faveur de l'aménagement de deux lotissements : les Vergers et le Midi.

Les écritures constatent la vente des parcelles inscrite en recettes de fonctionnement ainsi que les écritures de variation de stocks qui découlent de la politique de commercialisation.

Sur l'exercice budgétaire 2021, ce budget a procédé à la cession des lot 2, 4 et pour partie le lot 5.

Le budget annexe ZAE Les Vergers, Le Midi présente un résultat global de clôture est de 668 k€.

Orientations 2022

UN CONTEXTE INCERTAIN

L'exercice budgétaire 2022 invite une nouvelle fois à la prudence.

Tout d'abord, les effets de la crise sanitaire sur le secteur économique peuvent avoir des impacts dans les prochains mois (fin du quoi qu'il en coûte et de l'accompagnement du tissu économique).

Par la suite, les réformes fiscales engagées avant et pendant la crise sanitaire viennent figer durablement les marges de manœuvre du bloc communal et notamment des intercommunalités. En effet, la suppression de la taxe d'habitation provoque une réduction du levier fiscal à disposition des collectivités, qui seront davantage dépendantes du produit fiscal généré par la taxe foncière des propriétaires et des entreprises. L'impôt local sera davantage déconnecté de la réalité du territoire, dans la mesure où le contribuable national (TVA) viendra compenser les exonérations fiscales locales.

Enfin, on ne peut que s'interroger sur le difficile équilibre entre le redressement des comptes publics et la nécessité d'accompagner la reprise économique puis sur l'inéluctable effort de redressement des finances publiques.

UN CONTEXTE INCERTAIN

EN FONCTIONNEMENT, certains postes de dépenses subissent de très nettes hausses sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Une inflation en forte hausse (3,4% en novembre 2021) avec la remontée du prix de l'énergie se traduit par une augmentation significative de plusieurs postes de dépense : fluides, carburants, contrats, etc.
- La dynamique des charges transférées depuis 2018.
- L'augmentation constante des contributions aux syndicats de déchets (hausse du coût de traitement, hausse de la TGAP).
- Des évolutions réglementaires qui ont un impact sur les dépenses de personnel (*revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B, nouveau relèvement du minimum de traitement pour indexation sur le SMIC, création d'une taxe apprentissage pour financer la formation des jeunes, augmentation du taux des AT pour les agents IRCANTEC, absentéisme marqué ces 6 derniers mois*).
- L'évolution des contours des politiques publiques communautaires avec l'ouverture d'une 14ème crèche de 35 places (en parallèle, fermeture de la micro-crèche 'les Petites Graines – 10 places) et le fonctionnement en année pleine du point justice-Espace France Services avec ajustement des besoins en RH.

EN INVESTISSEMENT, notons les programmes d'investissement ambitieux associés aux compétences obligatoires structurantes (développement économique, GEMAPI, assainissement).

Le soutien aux communes membres demeure un des axes prioritaires avec les fonds de concours (1,8 M€ par an).

UN CADRE FIXE

Afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire financière de l'Agglomération, le Budget primitif s'attachera, comme ces dernières années, à dégager un niveau d'autofinancement brut compatible avec le niveau d'endettement.

Les objectifs financiers :

- Contenir les charges à caractère général ;
- Maintenir une épargne nette positive proche de 3 M€ pour limiter le recours à l'emprunt ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 6 années de capacité d'autofinancement brut ;
- Maintenir un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 % avec un travail approfondi sur les mesures d'accompagnement de France Relance ;
- Maintenir la taxe GEMAPI ;

PROJECTION 2022 : fonctionnement

Descriptif des dépenses de fonctionnement prévisionnelles	Mt Voté BP CP N-1	Mt Mandaté N-1 (Budg)	Mt Proposé BP CP
011 - Charges à caractère général	6 113 052,00	6 336 590,33	**6 900 000,00**
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 678 585,00	12 758 585,00	**13 580 000,00**
014 - Atténuations de produits	14 610 600,00	14 673 390,36	**14 588 500,00**
65 - Autres charges de gestion courante	7 658 050,00	7 305 347,84	**7 755 738,00**
66 - Charges financières	294 630,00	302 059,97	**295 000,00**
67 - Charges exceptionnelles	180 800,00	69 060,65	**1 000,00**
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	504 100,00	17 859,08	**202 000,00**
Total	**42 039 817,00**	**41 462 893,23**	**43 322 238,00**

Les orientations 2022 sont en augmentation par rapport au réalisé 2021.

Les principales variations résultent :

- Des dépenses obligatoires (révisions annuelles des marchés, contributions).
- Des dépenses de personnel en hausse en raison de l'ouverture d'un EAJE (35 berceaux) et du fonctionnement en année pleine du Point justice-Espace France Service.
- Des attributions de compensation en baisse en raison de la régularisation des derniers transferts de compétences.
- La hausse des contributions aux syndicats de déchets.

Notons, une première provision garantissant le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Zones Sud de 202 K€ (écriture semi budgétaire).

PROJECTION 2022

Focus sur les contributions au chapitre 65

Ces dépenses de gestion courante comprennent principalement les contributions aux différents syndicats (Déchets, Rivières), les subventions aux associations intervenant dans les champs économique et de la politique de la ville.

Les principales augmentations résultent de l'augmentation des contributions aux syndicats de déchets avec l'augmentation du coût de traitement des déchets. En effet, la situation de monopole de SUEZ sur le département de Vaucluse pour le traitement des ordures ménagères résiduelles a entraîné une augmentation importante des coûts pour les syndicats de traitement, répercutée en tout ou partie sur les participations communautaires aux SIRTOM et SIECEUTOM. Par ailleurs, la trajectoire d'augmentation de la TGAP appliquée au traitement des déchets votée dans la loi de finances 2019 aura pour conséquence une augmentation par tonne traitée en 2022 (incinération et enfouissement).

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 21/22
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00	**1 963 657,00**	-2,2
SCOT	60 225,29	65 384,67	74 606,84	71 619,60	71 619,60	**71 700,00**	0,1
SIECEUTOM	1 813 059,37	2 113 393,53	2 415 400,29	2 511 209,07	2 742 311,44	**2 930 697,84**	**6,9**
SIRTOM	1 085 110,88	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	1 211 907,17	**1 281 000,00**	**5,7**
Total	**4 879 162,54**	**5 193 587,84**	**5 585 410,17**	**5 729 589,67**	**6 033 978,21**	**6 247 054,84**	**3,5**
SMBS	-	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	**4 000,00**	0
SIRCC	-	64 663,58	68 200,68	41 658,02	11 878,70	**93 000,00**	X 7
SMAVD	-	44 102,06	44 253,05	44 089,93	44 141,34	**45 000,00**	1,9
Total	**-**	**112 765,64**	**116 453,73**	**89 747,95**	**60 020,04**	**142 000,00**	X 1,4

PROJECTION 2022

Focus sur les contributions au chapitre 65

Subventions aux associations	Montant	Commentaires
Luberon entreprendre	9 000,00	=
VPA	54 000,00	=
Chambre d'agriculture (compensation agricole)	7 500,00	Premiers versements inscrits dans le cadre de la compensation agricole
Syndicat du melon (compensation agricole)	10 000,00	
Subvention équilibre aux SPIC (Campings et SPANC).	151 700,00	Montant en augmentation
Prévigrêle	11 500,00	=
La Marelle	30 900,00	En très nette baisse 74 100 € car compensation CAF versée directement à l'association
Emploi (ITV et Mission Locale du Luberon)	120 156,00	Demande à la hausse pour ITV (+7000 €)
Contrat de ville + Point justice (CDAD)	291 300,00	Hausse due à l'ouverture du point justice
PCAET et projet école autour du tri des déchets	53 500,00	Nouvelle dépense – mise en œuvre du PCAET
SMAC la Gare et la Garance (Musiques actuelles)	134 000,00	=
Office de tourisme	0,00	Autofinancement assuré par les produits de taxe de séjour et issus du service réceptif

PROJECTION 2022

Focus sur la masse salariale 2022 (chapitre 012)

En matière de dépenses de personnel, les orientations budgétaires prévoient une évolution totale de la masse salariale d'environ 840 k€ par rapport au réalisé 2021 en raison de :

1/ L'application de mesures règlementaires

- Evolution du SMIC avec le relèvement du traitement minimum à l'IM 343 au lieu de 340 (28,5 k€)
- Refonte des grilles pour les agents de catégorie C (61 k€)
- Réforme filière médico-sociale avec le passage des auxiliaires de puériculture en catégorie B (60 k€)
- Indemnité inflation (30 k€ - impact nul en raison d'une déduction intégrale sur les cotisations sociales)
- Le taux AT-MP applicable pour les agents IRCANTEC passe de 1,41% à 1,55 % (+ 3000 €)
- Instauration de la taxe apprentissage avec un taux transitoire en 2022 fixé à 0,05 % (0,1 % en 2023)
- Indemnités de fin de contrat pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an (42,5 k€)

2/ Le Glissement Vieillesse Technicité

- 111 avancements d'échelon en 2022 pour un coût estimé à 52 300 €
- 15 avancements de grades (nouvelle procédure LDG) et campagne de promotions internes en 2021 (17 K€)

3/ La Prime de fin d'année

- 69 agents bénéficient d'une PFA dont le montant total est évalué à 82 K€ (85 k€ en 2021). La diminution s'explique par le départ d'agents bénéficiaires de la PFA en 2021 ainsi que les départs prévus en 2021 (PFA proratisée au temps de présence).

4/ De l'effet année pleine des remplacements et recrutements intervenus en 2021 (exemple : ouverture d'Espace France Service, en octobre)

5/ D'une reprise à la normale envisagée sur les équipements de loisir (augmentation du recours à des saisonniers)

6/ De l'ouverture d'un EAJE (11 ETP – 340 K€)

Les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2022

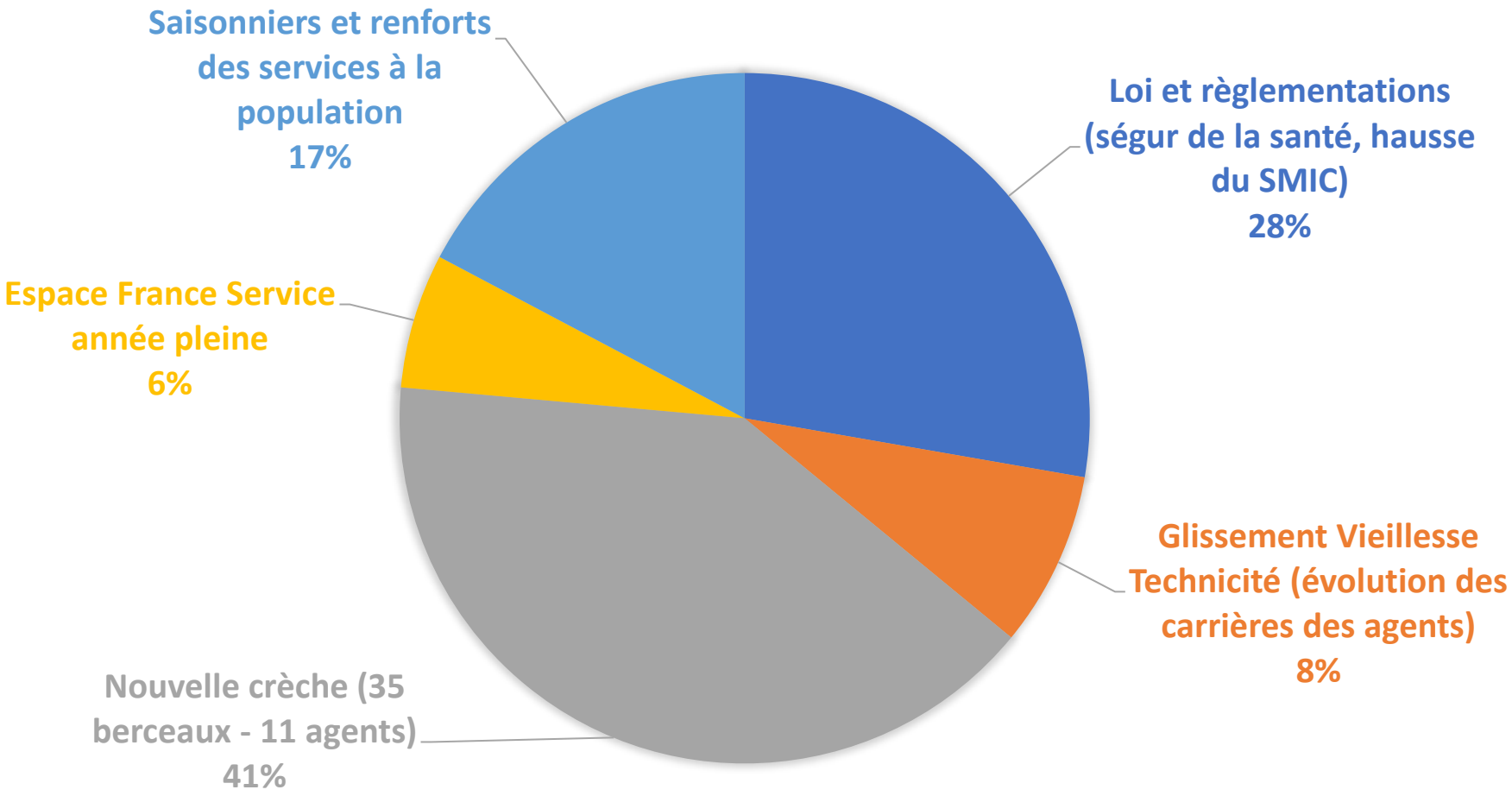

PROJECTION 2022

La répartition par service de la masse salariale.

Les fonctionnaires représenteraient 10,5 M€, les contractuels 2,7 M€ et autres statuts 17 K€

SERVICE	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Cabinet-communication	143 346,36	77 448,34
DGS-marchés-développement	380 092,93	452 456,24
Ressources	420 381,70	529 335,79
Petite enfance	5 324 351,91	5 952 483,74
Tourisme	251 540,10	260 768,21
Médiathèques	1 811 048,09	1 825 088,89
Piscines	608 966,45	598 699,03
Technique	1 377 334,51	1 363 438,30
Collecte	1 891 875,02	1 934 762,63
Ville-Habitat-Emploi	183 513,48	226 110,38
TOTAL	**12 392 450,55**	**13 220 591,55**

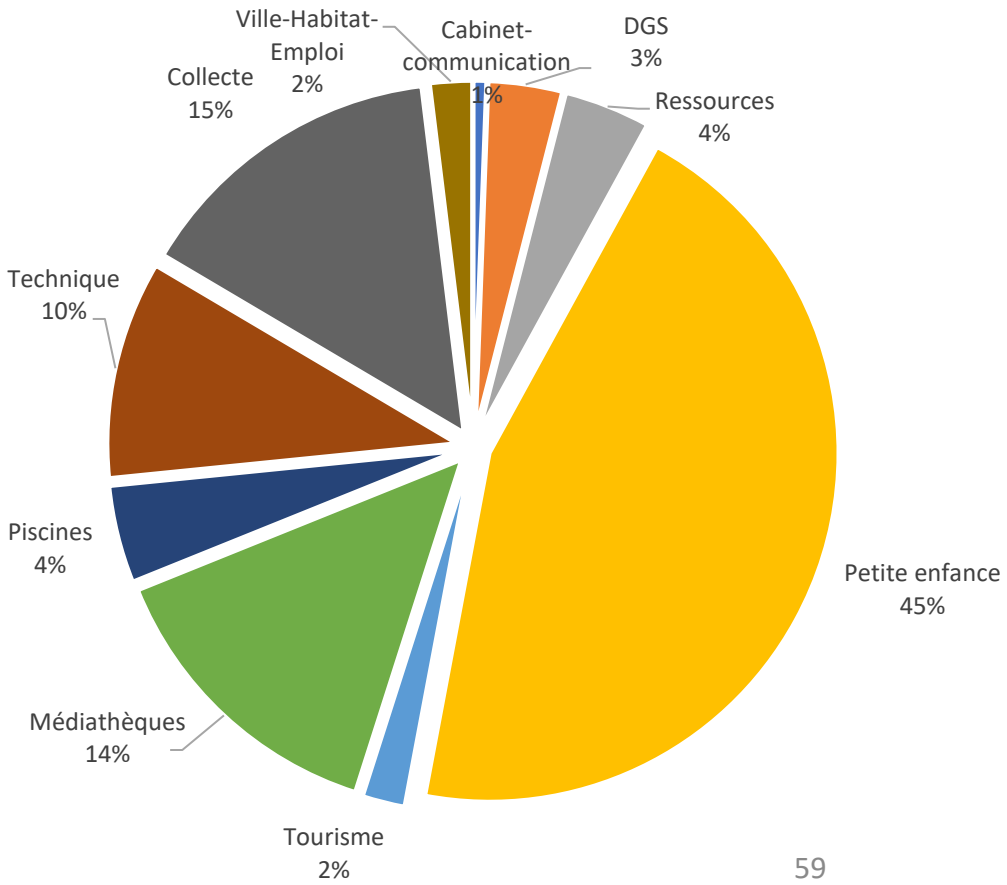

PROJECTION 2022

Focus sur la masse salariale 2022

Au sein du chapitre 012, nous retrouvons d'autres charges avec notamment les cotisations aux organismes (CNAS : 67 k€, médecine du travail : 30 k€) ainsi que les personnels extérieurs facturés par les collectivités d'origine ; sur ce dernier point, nous faisons référence aux mises à disposition entrantes (260 K€).

Ainsi, le chapitre 012 est évalué à 13,6 M€.

Parallèlement des recettes sont perçues avec :

- Mises à disposition sortantes et refacturation sur les budgets annexes : 540 k€
- Remboursements (assurances, CPAM, FIPHP, contrats aidés) : 95 k€
- L'ouverture d'un EAJE bénéficie également de soutiens de la CAF (335 k€ sur 2022)

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) : de nouvelles obligations

Prise en application de la loi de transformation de la Fonction Publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Ainsi, la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2025 pour la prévoyance et à partir du 1er janvier 2026 pour la mutuelle santé.

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un débat sur la protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance, soit avant le 18 février 2022 puis, régulièrement, dans un délai de 6 mois à la suite du renouvellement général de ces assemblées.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Le dispositif de Prévoyance existant à LMV Agglomération

LMV Agglomération a investi depuis 2014 le champ de la prévoyance en développant une participation employeur pour les agents ayant un contrat labellisé.
En octobre 2020, LMV a décidé de mettre en place une couverture collective pour ses agents, en concluant un groupement de commandes avec la commune et le CCAS de Cavaillon. Le contrat de groupe a été attribué au groupement Collecteam et Allianz Vie, après avis du Comité technique du 3/12/2020 et délibération du Conseil Communautaire.
Le contrat qui a démarré au 1er janvier 2021, couvre plusieurs garanties : les agents peuvent souscrire uniquement au maintien de salaire (95% du traitement, NBI et régime indemnitaire) ou bien de choisir d'autres options complémentaires comme suit :

GARANTIES		TAUX	Avec l'option décès Facultatif
"Incapacité" ou maintien de salaire	OBLIGATOIRE	0,95%	1,30%
Avec une option "invalidité" ou "perte de retraite"	Facultatif	1,55%	1,90%
Avec les deux options "invalidité" et "perte de retraite"	Facultatif	2,15%	2,50%

L'adhésion était possible sans délai de carence, ni questionnaire médical et sans limite d'âge dans un délai d'un an à la date d'effet du contrat, soit jusqu'au 1er janvier 2022, pour les agents en activité. Des dispositions particulières d'adhésion existent pour les agents en arrêt de travail, en disponibilité ou en congé parental. La participation employeur mensuelle reste fonction du revenu comme suit :

TIB > 2.900€	**5 €**
2.400€<TIB<2.900€	**8 €**
TIB<2.400€	**10€**

Ainsi, pour la prévoyance, ce sont 174 agents qui en bénéficient pour une prise en charge à hauteur de 17 882 € par l'employeur, soit un ratio par bénéficiaire de 103.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Le dispositif de Mutuelle existant à LMV Agglomération

LMV Agglomération a investi depuis 2014 le champ de la santé en développant une participation employeur pour les agents ayant souscrit un contrat labellisé.

Le choix de la labellisation permet de satisfaire le plus grand nombre de personnes aux besoins extrêmement différents dans le domaine des soins.

En 2018, renouvelant sa politique des ressources humaines notamment en mettant l'accent sur la prévention, LMV a souhaité cibler en priorité les agents disposant des plus bas revenus et a proposé au CT du 23 novembre la création d'une strate supplémentaire (TIB<2100€) de participation employeur englobant 65% des agents de la collectivité, dont 82% des agents de catégorie C.

Traitement brut mensuel	Participation par adulte	Participation par enfant
TIB< 2100 €	20€	10€
2100€<TIB<2400€	15€	7€
2400€<TIB<2900€	12€	5€
>2900€	10€	3€

Ce sont ainsi 168 agents qui en bénéficient pour un coût global employeur de 54 785 €, soit un ratio par bénéficiaire de 326.

PROJECTION 2022

Descriptif des recettes de fonctionnement prévisionnelles	Mt Voté BP CP N-1	Mt Mandaté N-1 (Budg)	Mt Proposé BP CP
013 - Atténuations de charges	0,00	70 344,98	**40 000,00**
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 253 400,00	2 385 739,38	**2 439 800,00**
73 - Impôts et taxes	32 215 799,00	32 685 093,47	**33 102 700,00**
74 - Dotations et participations	10 401 807,00	12 610 143,99	**11 672 650,00**
75 - Autres produits de gestion courante	19 100,00	29 704,22	**19 900,00**
77 - Produits exceptionnels	30 750,00	302 067,18	**0,00**
Total	**44 920 856,00**	**48 083 093,22**	**47 275 050,00**

Les recettes courantes de fonctionnement sont présentées en baisse par rapport au réalisé 2021.

Les recettes d'exploitation touchées en 2020 puis en 2021 sont évaluées en légère hausse car nous misons sur un exercice 'normal'.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ont été mis en place, depuis 2011, afin de compenser le manque à gagner pour les collectivités et EPCI induit par la suppression de la taxe professionnelle. Jusqu'en 2018, ces deux dotations étaient figées. Cependant, à compter de 2019, la DCRTP a été intégrée dans la liste des dotations servant de variables d'ajustement des dotations de l'Etat, ce qui a conduit à une baisse en 2020 qui s'est maintenue en 2021. Pour 2022, un montant de 780 000 € est estimé.
Le FNGIR demeure stable.

PROJECTION 2022

Fiscalité locale

La gestion des déchets est une préoccupation majeure de la Communauté d'agglomération. La mise en place du tri des déchets recyclables, la création d'un maillage de déchetteries, la dotation des habitants en composteurs individuels, sont autant d'actions menées en faveur de la diminution des quantités de déchets résiduels à traiter.

Depuis 2021, un taux de TEOM unique est désormais en vigueur sur le territoire tout comme un mode de calcul unifié pour la redevance spéciale.
En 2022, LMV aux côtés des syndicats de déchets (SIRTOM et SIECEUTOM) demeurera active au sein du collectif portant la construction d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers, à l'échelle du bassin rhodanien. Ce centre de tri nouvelle génération permettra une extension des consignes de tri de 40 000 tonnes par an. Il pourrait entrer en activité en 2025.

Il est proposé de maintenir les taux votés en 2021 :

- TEOM – 10 %
- CFE – 33,42 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI - 0,80 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI - 2,13 %
- TAXE D'HABITATION (résidence secondaire) – 8,40 %

FISCALITE – *SOURCES : DGCL*

	LMV	COVE	GDA	Moyenne	CCAPT	CCPSMV	COTELUB
TH	8,40	8,31	8,85	8,52	8,13	8,30	9,60
TFB	0,80		1,61	0,80	2		0,43
TFNB	2,13	2,73	3,32	2,73	1,93	1,93	2,70
CFE	33,42	35,49	37,42	35,43	33,77	32,70	35,16

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale. Au regard du programme d'investissements ambitieux, lié à la compétence GEMAPI, l'instauration de la taxe GEMAPI a été proposée en 2021 pour un montant déterminé de 500 k€ qui ne couvrait que partiellement le besoin.
En 2022, il est proposé de déterminer un produit correspondant au prévisionnel des dépenses d'investissement programmées avec les syndicats pour un montant qui aujourd'hui est évalué à 700 k€.

PROJECTION 2022

Les investissements

En 2022, LMV mettra en œuvre les actions prévues dans le projet de territoire dont les actions s'articulent autour de 9 axes stratégiques que sont le développement économique, la planification du développement urbain, la transition environnementale, l'agriculture durable, la solidarité et la cohésion sociale, la mobilité et enfin le rayonnement culturel et touristique de l'Agglomération.
Un effort conséquent en faveur de l'attractivité économique du territoire est poursuivi dans l'objectif de créer de l'emploi, de fixer de nouveaux habitants.
Par ailleurs, LMV souhaite maintenir le soutien apporté aux communes membres et en faveur du développement de son territoire.

Les dépenses d'équipements demeurent importantes sur cet exercice budgétaire. LMV est investie de nombreuses politiques publiques (déchetterie, office de tourisme, pôle d'échanges multimodal).

LMV planifie la mise en œuvre pluriannuelle de ses investissements en ayant recours aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, l'arbitrage politique est facilité par une projection cadré limitant une mobilisation prématurée des crédits annuels.

- 3 AP sont rattachées au budget général
- 2 AP sur le budget annexe Assainissement

Les principales opérations d'investissement

Sur le budget général :

GEMAPI

- Acquisitions foncières (tranche 3 de la digue de Lauris – 75 K€ - tranches 4 à 11 Coulon – 100 K€)
- Frais d'études et travaux sur les deux cours d'eau (solde travaux d'urgence de Puyvert, tranche 4 Coulon)

Bâtiments, équipements et voiries communautaires

- Travaux de restructuration et de modernisation de la déchetterie de Lauris (500 K€ - ouverture septembre 2022)
- Travaux d'agrandissement de l'Office de Tourisme de Cavaillon (500 K€ - finalisation septembre 2022)
- Travaux de rénovation de la crèche de Robion (120 k€ - été 2022)
- Modernisation de l'éclairage public sur les voiries communautaires (75 k€)
- Finalisation des travaux de mise en accessibilité (médiathèques, petite enfance)
- Autres : campagne d'amélioration des jeux extérieurs des crèches, système de filtration du centre aquatique de plein air, lancement de la maitrise d'œuvre pour la requalification de voirie d'intérêt communautaire en ZAE, etc.

La dynamique d'investissement 13 M€

Politiques publiques	Descriptif	en K€
Soutien aux communes membres	Fonds de concours	1450
	Fonds de concours Tourisme et mobilité	600
Développement économique	Travaux de voirie et dessertes zones sud	750
	Travaux de réseaux zones sud	600
	Requalification du Moulin de Losque	35
	Reconquête des friches agricoles et compensation agricole	200
	Office de tourisme	516
Aménagement durable du territoire	Fibre optique	30
	Plan local de l'habitat	125
Culture	Travaux Médiathèque centrale	120
	Acquisitions de mobiliers et collections	135
Déchets ménagers	Rénovation des déchetteries	500
	Renouvellement de matériels	800
Petite enfance	Construction d'un EAJE	131
	Rénovation de la crèche les Marmousets	120
	Divers travaux entretien	125
Ressources	Système d'information et infrastructures numériques	250
	Site internet	50
Bâtiments et VRD	Entretien bâtiments et ADAP	250
	Entretien VRD	140
GEMAPI	Travaux Coulon et Durance 2020 - Tranche 4 Coulon - Durance	760
Pluvial	Travaux divers sur réseaux	110
TOTAL budget Général		**7 797**
Assainissement	Diverses opérations (dont STEP communautaires 1445 K€)	4300
Eau	Travaux de sécurisation adduction eau potable	250
Transports	Mise aux normes Quais de bus – aménagements cyclables - PEM	730
TOTAL budgets annexes		**5 280**

La dynamique d'investissement : 13 M€

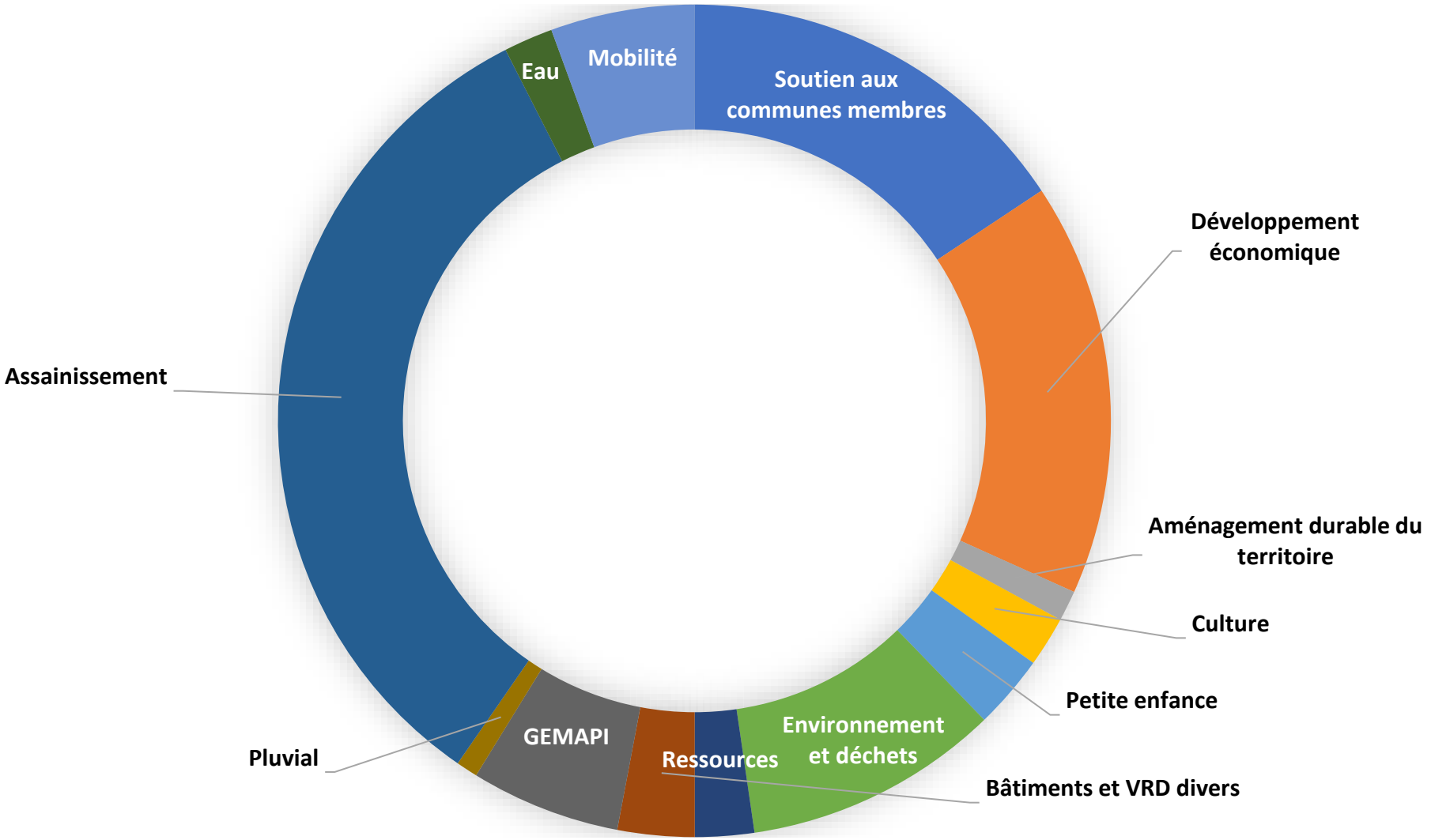

Orientations 2022
Budgets annexes

La mobilité

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Transports » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	**Proposé+report**	**Descriptif**	**Proposé+report**
011 - Charges à caractère général	1 100 000,00	002 - Résultat d'exploitation reporté	1 064 045,45
012 - Charges de personnel et frais assimilés	179 600,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200,00
014 - Atténuations de produits	150 000,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	50 000,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00	73 - Produits issus de la fiscalité	1 600 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	473 345,45	74 - Subventions d'exploitation	2 300,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 500,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	522 300,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
66 - Charges financières	22 800,00		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
TOTAL	2 726 545,45	TOTAL	2 726 545,45
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	**Proposé+report**	**Descriptif**	**Proposé+report**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	577 369,53
041 - Opérations patrimoniales	0,00	021 - Virement de la section d'exploitation	473 345,45
10 - Dotations, fonds divers et réserves	123 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	187 000,00	041 - Opérations patrimoniales	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	155 628,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
21 - Immobilisations corporelles	293 700,00	13 - Subventions d'investissement	14 000,00
23 - Immobilisations en cours	280 000,00		0,00
TOTAL	1 049 528,00	TOTAL	1 333 214,98

La mobilité

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Transports » - Projections

Compétente depuis 2017, LMV a développé le réseau de transport urbain C mon Bus, initié par la ville centre. Un nouveau prestataire s'est vu confier la gestion du réseau en septembre 2020.
A cette occasion, la ligne C gratuite, reliant le parking relais du Grenouillet au centre-ville est dorénavant assurée par un bus électrique.
Par ailleurs, un service de navette en régie dessert Cavaillon, les Vignères et les Taillades et depuis mi 2021, Robion.

Ce budget est financé par le versement mobilité dont l'évolution est dépendante de la dynamique de l'économie locale.

La progression de l'autofinancement permet de financer notamment :

- L'aménagement et l'équipement du pôle d'échanges multimodal,
- La mise en place d'un système dit 'intelligent' (smart parking) sur le site du Grenouillet en connexion avec les parkings gérés par la ville de Cavaillon,
- La mise aux normes, l'aménagement des quais de Bus,
- Les liaisons douces et les petits équipements associés (bornes de recharge, consignes),
- L'opération 1000 vélos,
- Le fonds de concours mobilité,
- Le futur plan de mobilité

Les campings

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Campings » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSE		RECETTES	
Descriptif	MT proposé	Descriptif	MT proposé
011 - Charges à caractère général	134 940,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 500,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	200 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	57 200,00	74 - Subventions d'exploitation	147 400,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 003,94	75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 000,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
66 - Charges financières	2 400,00		
67 - Charges exceptionnelles	2 156,06		
TOTAL	436 200,00	TOTAL	436 200,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSE		RECETTES	
Descriptif	MT proposé	Descriptif	MT proposé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 800,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 096,06
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 500,00	021 - Virement de la section d'exploitation	57 200,00
21 - Immobilisations corporelles	78 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 003,94
TOTAL	167 300,00	TOTAL	167 300,00

En 2022, sont proposés a minima les travaux d'urgence avec l'intervention sur le transformateur de Cavaillon ainsi que le remplacement de réseaux RIA à Maubec. Un plan de rénovation des locatifs 'défectueux' du camping de Cavaillon est également envisagé (env. 50 K€) portant ainsi la subvention du budget général à hauteur de 147 k€.

L'assainissement collectif

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Assainissement Collectif » - Projections

DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé	Descriptif	Mt Proposé
011 - Charges à caractère général	410 150,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 100,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 244 600,00
014 - Atténuations de produits	17 000,00	74 - Subventions d'exploitation	38 000,00
022 - Dépenses imprévues	7 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	798 150,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	975 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00		
66 - Charges financières	131 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00		
TOTAL	2 528 400,00	TOTAL	2 528 400,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé	Descriptif	Mt Proposé
020 - Dépenses imprévues	7 036,79	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 092 714,65
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 800,00	021 - Virement de la section d'exploitation	798 150,00
041 - Opérations patrimoniales	374 100,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	975 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	041 - Opérations patrimoniales	374 100,00
20 - Immobilisations incorporelles	257 306,06	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 415 369,84
21 - Immobilisations corporelles	309 081,65	13 - Subventions d'investissement	679 415,51
23 - Immobilisations en cours	3 761 425,50	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL	5 334 750,00	TOTAL	5 334 750,00

L'assainissement collectif

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Assainissement Collectif » - Projections

La compétence assainissement porte de forts enjeux environnementaux, patrimoniaux, économiques et de service. Un premier PPI de 23 M€ sur le mandat a été bâti avec des opérations visant la performance et la 'pertinence' communautaire.
Le programme d'investissement 2022 s'élève à environ 5,3 M€.

Les principales opérations qui débuteront en 2022 sont les suivantes :

OPERATION 1 : Cavaillon - Les Taillades : Nouvelle station d'épuration communautaire – 3,76 M€ hors réseaux
Objectif : Construire une nouvelle STEP avec bassin d'orages pour supprimer les nombreux rejets directs au milieu naturel, sécuriser la filière boues et desservir les futures zones urbanisées.
Eléments techniques : 6000 à 8000 EH - 1200 m3/jour

OPERATION 2
Cabrières d'Avignon – Gordes : Nouvelle station d'épuration communautaire – 3,84 M€
Objectif : Construire une nouvelle STEP avec bassin d'orages pour supprimer les nombreux rejets directs au milieu naturel, sécuriser la filière boues.
Eléments techniques : 3000 EH - 1000 m3/jour

OPERATION 3
Territoire communautaire : travaux de renouvellement et d'extension des réseaux
Objectif : assurer la pérennité des réseaux et éviter les pollutions par rejet dans le milieu naturel.

OPERATION 4
Territoire communautaire : Suppression des eaux parasites
Objectif : Mener des études de diagnostic des réseaux et des programmes de travaux pour réduire les eaux parasites arrivant en station d'épuration et supprimer les rejets directs dans le milieu naturel.

OPERATION 5
Oppède : Modernisation de la station d'épuration d'Oppède
Objectif : Remplacer de 2 biodisques pour sécuriser le traitement et réhabilitation des lits de séchage des boues.

L'eau potable

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Eau Potable » - Projections

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	39 200,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 500,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	122 000,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00		0,00
023 - Virement à la section d'investissement	10 700,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 400,00		
65 - Autres charges de gestion courante	600,00		
66 - Charges financières	8 600,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 200,00		
TOTAL	142 200,00	TOTAL	142 200,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
020- Dépenses imprévues	5 090,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	234 942,24
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 200,00	021 - Virement de la section d'exploitation	10 700,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	041 - Opérations patrimoniales	60 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 500,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	19 210,00		16 457,76
21 - Immobilisations corporelles	212 000,00		4 000,00
23 - Immobilisations en cours	31 500,00		
TOTAL	326 500,00	TOTAL	326 500,00

Sur ce nouvel exercice, des travaux de sécurisation et d'extension des réseaux d'adduction d'eau potable sont programmés sur les communes de Lourmarin et de Vaugines.

L'assainissement non collectif

Budget Primitif 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif » - Projections

4 communes sont concernées : Cavaillon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- Cavaillon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- Vaugines : prestation de service avec un bureau d'études.

Le budget annexe assainissement non collectif retrace des dépenses de fonctionnement constatées dans le cadre du suivi des installations d'assainissement autonome.

Un travail sur l'harmonisation des tarifications sera proposé sur ce nouvel exercice.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé BP CP	Descriptif	Mt Proposé BP CP
011 - Charges à caractère général	4 500,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	48 200,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	33 440,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	74 - Subventions d'exploitation	24 268,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
67 - Charges exceptionnelles	5 200,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL	58 000,00	TOTAL	58 000,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé BP CP	Descriptif	Mt Proposé BP CP
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	374,66
20 - Immobilisations incorporelles	82,66	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL	374,66	TOTAL	374,66

ZAE Zones Sud

Budget Primitif 2022 du budget annexe « ZAE Zones Sud» - Projections

Ce budget retrace notamment une cession de terrains à l'aménageur IDEC d'un montant de 1,67 M€ (échéance 3).

FONCTIONNEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé BP CP	Descriptif	Mt Proposé BP CP
011 - Charges à caractère général	112 484,27	002 - Résultat de fonctionnement reporté	434 095,05
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 259 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	58 000,00	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	58 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 674 404,95
66 - Charges financières	36 015,73	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
		77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL	8 466 500,00	TOTAL	8 466 500,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé BP CP	Descriptif	Mt Proposé BP CP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	758 014,23	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 259 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200 985,77		
TOTAL	8 259 000,00	TOTAL	8 259 000,00

ZAE Les Verger - Le Midi

Budget Primitif 2022 du budget annexe « ZAE Les Vergers – Le Midi » - Projections

Ce budget retrace notamment une cession foncière du quartier Les Vergers (437 k€).

FONCTIONNEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé BP CP	Descriptif	Mt Proposé BP CP
011 - Charges à caractère général	0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	41 250,84
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	529 500,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 600,00
65 - Autres charges de gestion courante	500,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	437 500,00
		75 - Autres produits de gestion courante	0,00
		77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL	530 000,00	TOTAL	558 350,84

INVESTISSEMENT			
DEPENSE		RECETTE	
Descriptif	Mt Proposé BP CP	Descriptif	Mt Proposé BP CP
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 600,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	626 347,01
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 076 247,01	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	529 500,00
TOTAL	1 155 847,01	TOTAL	1 155 847,01

Les partenaires financiers

Afin d'optimiser le financement des opérations et actions prévues dans le projet de territoire, l'Agglomération a positionné de nombreux projets dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) voté en juillet 2021. Par ailleurs, en ce début de mandature, de nombreux dispositifs contractuels de financements sont en cours d'élaboration et LMV entend proposer les projets de l'Agglomération dans le cadre des négociations à intervenir.

PARTENAIRES DE LMV 2022

Les principales opérations menées par LMV seront cofinancées :

- Construction d'une station d'épuration communautaire – Cavaillon/Les Taillades – 753 K€ DSIL 2022 et contrat d'avenir
- Construction d'une station d'épuration communautaire- Cabrières d'Avignon/Gordes – 768 K€ DSIL 2022 et contrat d'avenir
- Parkings intelligents – mise en place d'un système Smart Parking – 753 K€ - DSIL 2022 et contrat d'avenir
- Equipement du pôle d'échanges multimodal – 17,5 k€ CRET Région Sud PACA
- Modernisation de la déchetterie de Lauris – 80 K€ DETR 2021 et Contrat d'objectifs territorial avec la Région
- Rénovation et extension de l'office de tourisme communautaire : 152 K€ de CRET Région Sud Paca – 89 K€ DSIL 2021
- EAJE Les Marmousets – 96 K€ CAF
- EAJE Bournissac : 396 K€ CAF – 400 K€ CD 84
- Point Justice Espace France Service – 10,8 K€ DETR 2021 et 10 K€ Région Sud PACA
- Rénovation de l'éclairage public – 42 K€ DSIL 2021
- Dessertes Zones Sud : CD 84 (participation de 620 K€ aux différents giratoires permettant une gestion optimale des flux)
- Reconquête des friches agricoles : programme pluriannuel FEADER
- Plan numérique communautaire : France Relance

Contrat d'avenir État-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027

PARTENAIRES DE LMV 2022 - focus

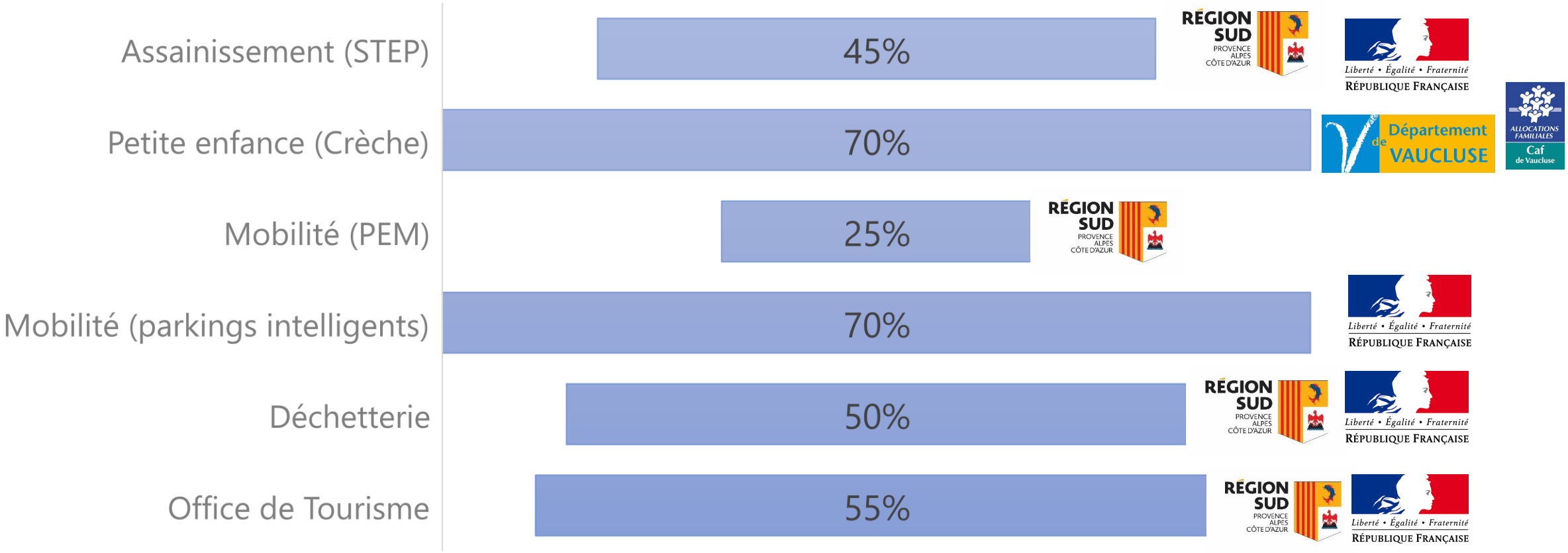

Autorisations de programme Et d’engagement

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Un instrument de pilotage et financier

Les **autorisations d'engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

AP/CP et AE

Un instrument de pilotage et financier

AP/CP									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Crèche Bournissac	0	360,00	454 090,90	790 250,06	131 157,88				1 375 858,84
Piscine Roudière	401 102,27	4 303 981,87	391 811,42	3 641,69					5 100 537,25
Requalification du Puits des Gavottes			10 405,20	1 386 022,49					1 396 427,69
Office de tourisme			68 285,00	12 494,10	516 000,00				596 779,10
PLH INVESTISSEMENT				15 573,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	284 427,00	675 000,00
STEP Cavaillon – Les Taillades				0,00	592 000,00	3 110 000,00	416 000,00		4 118 000,00
STEP Cabrières - Gordes				9 774,76	852 736,00	2 711 940,00	384 000,00		3 958 450,76

AE/CP									
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**TOTAL**
PLH FONCTIONNEMENT					74 800,00	74 800,00	74 800,00	14 800,00	239 200,00

Annexe 1
Éléments loi de finances 2022

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

La loi de finances pour 2022 comporte peu d'enjeu pour le bloc communal.

Elle est placée sous le signe d'une forte reprise économique, ambitionnant ainsi un rétablissement progressif des finances publiques.

Les concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités augmentent de 612 M€ par rapport à la LFI 2021. Ils concrétisent la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

La loi de finances vient confirmer le calendrier acté en 2018 avec la suppression de la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Pour rappel, depuis 2020, 80 % des ménages les plus modestes qui s'en acquittaient n'en sont plus redevables. Les 20 % restants sont les ménages les plus aisés; ces derniers ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 %, en 2021. En 2022, ils auront droit à un dégrèvement de 65%. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022. L'impôt local sera définitivement supprimé en 2023.

La disparition de la taxe d'habitation est compensée aux communes par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues jusqu'alors par les départements. Les EPCI, quant à eux, sont compensés par le transfert d'une part de TVA (comme les départements). A partir de 2022, ils bénéficieront du dynamisme de cette taxe (+5,9% attendu en 2022). En revanche, il n'existe aucun pouvoir de taux sur cette TVA. Le pouvoir fiscal des EPCI est donc ramené à la seule CFE et TFPB.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Notons la baisse de 50 % des impôts de production : dynamisme de la compensation prévue pour 2022

Pour rappel, l'article 29 de la LFI pour 2021 a entraîné la division par deux de la valeur locative des locaux industriels et a donc diminué la cotisation payée par les contribuables disposant de locaux industriels au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En compensation, un prélèvement sur les recettes de l'État a été mis en place, en 2021 à destination des communes et des EPCI.

Ce prélèvement est en augmentation en 2022 **la compensation** est calculée à partir des bases exonérées de l'année N : elle **évolue** donc **comme les bases** ; **les EPCI en conservent la dynamique.** Mais le poids de la compensation va augmenter pour l'Etat, avec le risque qu'il rabote à l'avenir d'autres dotations pour compenser cette hausse… ou bien que la compensation elle-même finisse par servir de « variable d'ajustement ».

En revanche, la compensation est calculée au taux de 2020 : à l'avenir, les hausses de taux ne s'appliqueront donc plus aux bases exonérées (perte de levier fiscal).

Pour les EPCI, **le levier fiscal qui disparaît représente en moyenne 20 % des recettes de fonctionnement.**

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Adaptation du calcul de la répartition des contributions fiscalisés et des taxes additionnelles à la suite de la réforme fiscale

À compter de 2022, pour tenir compte de la suppression de la TH sur les résidences principales **et pour éviter que la majorité des contributions fiscalisées repose sur les contribuables de la TFPB**, le produit de TFPB pris en compte est diminué du produit correspondant à la part départementale transférée.
Cette minoration est figée dans le temps, contrairement au produit de TFPB qui évolue en fonction des bases et des taux.

Ce mode de calcul est également retenu pour les taxes additionnelles adossées à la fiscalité locale (exemple : GEMAPI).

Poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation

La modification du panier de recettes des communes et EPCI en 2021 rend nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Comme ces indicateurs s'appuient principalement sur des données financières N-1, la première année d'application de la réforme sera 2022.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

La suppression de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux intermédiaires détenus par les investisseurs institutionnels :

Un régime fiscal de soutien à la production, par les investisseurs institutionnels, de logements locatifs intermédiaires dans les zones tendues, a été mis en place en 2014. Il prévoit entre autres, une exonération de TFPB de 20 ans concernant ces logements. Cette exonération est supprimée au profit d'une créance d'impôt sur les sociétés de même montant et de même durée. Cette disposition s'applique aux logements dont la construction est achevée à compter du 1er janvier 2023.

Est également prévue, **la compensation intégrale, pendant 10 ans, de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux**.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Clause de sauvegarde :

Les dispositions de garantie des recettes fiscales du bloc communal votées à l'article 21 de la loi de finances rectificative de juillet 2020 puis étendues à l'année 2021 avec l'article 74 de la LFI 2021 **est reconduit en 2022**.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base au calcul des bases fiscales taxables en 2022 (THRP, TFPB et CFE) est fixée à **+ 3,4 %** (+0,2% en 2021 ; +1,2% en 2020) compte tenu du taux d'inflation national relevé en 2021.

La stabilisation du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

Sont contributeurs au FPIC, les EPCI ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (potentiel fiscal + DGF) est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal :

Lorsque la taxe d'aménagement est perçue au profit de l'intercommunalité, une partie doit être reversée aux communes compte tenu de la charge des équipements publics de son ressort. Cet article prévoit d'instaurer la même règle de répartition lorsque, inversement, la TA est perçue par la commune : l'intercommunalité doit (et non plus « peut ») également bénéficier d'un reversement compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence. Une délibération concordante du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI prévoit les conditions de cette répartition.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est reconduite en 2022.

Elle est consacrée au financement des grandes priorités d'investissement de l'Etat : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants et la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Cotisation supplémentaire de 0,1 % de la masse salariale au profit du CNFPT

Pour les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités locales à compter du 1er janvier 2022, le CNFPT prendra en charge l'intégralité des frais de formation des apprentis. En contrepartie, le CNFPT percevra une cotisation assise sur la masse salariale des collectivités locales et plafonnée à 0,1 %.

Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

Cet article autorise la révision par ordonnance du régime de responsabilité des gestionnaires publics, afin de créer un régime juridictionnel unifié.
Cette ordonnance, dont l'objectif est d'aboutir à un régime harmonisé permettant des sanctions plus efficaces et mieux ciblées lorsque le préjudice financier est significatif et particulièrement dans des cas de négligences et de carences graves, doit entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2023.

Les mesures de la loi de finances pour les intercommunalités

Encadrement des baisses d'attribution de compensation décidées unilatéralement par l'EPCI:

Un EPCI à fiscalité propre peut décider unilatéralement de diminuer l'attribution de compensation (AC) qu'il verse à ses communes membres si la diminution de ses bases imposables réduit son produit global disponible (constitué de la CFE, CVAE, des IFER, de la TASCOM et de la taxe additionnelle à la TFPNB).

Des précisions sur les modalités de calcul de la **dotation de solidarité communautaire (DSC) obligatoire** pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique, signataires d'un contrat de ville et non pourvus d'un pacte financier et fiscal.
Le montant de la DSC doit être au moins égal à la moitié de la différence entre le produit des impositions économiques (CVAE, CFE, IFER, taxe additionnelle à la TFPNB) de l'année de versement et celui de l'année précédente. L'article précise que le produit de CFE pris en compte est majoré de la compensation pour la diminution des bases industrielles.

Instauration d'une indemnité « inflation »

Cette prime est prise en charge par l'État qui remboursera le cas échéant les organismes et employeurs qui verseront la prime.

Annexe 2
Rétrospectives des budgets annexes

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : rétrospective

	2017	2018	2019	2020	2021
Versement transport	1 285 615,44	1 606 747,85	1 576 676,81	1 628 883,64	1 777 900,93
Ventes tickets abonnement	68 684,50	56 145,55	61 680,39	49 051,67	61 706,05
Autres recettes	2 267,00	2 267,00	2 271,89	3 467,00	9 947,88
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	**1 356 566,94**	**1 665 160,40**	**1 640 629,09**	**1 681 402,31**	**1 849 554,86**
Charges générales	647 057,37	883 224,87	880 646,78	904 345,31	955 881,98
Dépenses de personnel	17 115,90	40 621,72	73 641,41	87 431,19	103 379,76
Charges d'intérêts d'emprunt	1 836,44	4 331,25	3 262,50	3 082,50	2 902,50
Subventions	0	0	0	38 500,00	137 570,26
Autres Dépenses	0	0	0	0,00	30 516,86
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	**666 009,71**	**928 177,84**	**957 550,69**	**1 033 359,00**	**1 230 251,36**
Autofinancement	690 557,23	736 982,56	683 078,40	648 043,31	619 303,50
Dépenses Equipements	759 456,89	758 769,66	335 290,40	550 982,02	162 671,01
Remboursement dette	3 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	**762 456,89**	**770 769,66**	**347 290,40**	**562 982,02**	**174 671,01**
Subventions	0,00	101 250,00	27 000,00	0,00	6 000,00
Autofinancement	690 557,23	736 982,56	683 078,40	648 043,31	619 303,50
FCTVA	0,00	122 285,00	0,00	0,00	388 085,00
EMPRUNTS	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	**930 557,23**	**960 517,56**	**710 078,40**	**648 043,31**	**1 013 388,50**
Variation fonds de roulement	168 100,34	189 747,90	362 788,00	85 061,29	838 717,49

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2020

BUDGET ANNEXE CAMPINGS : rétrospective

	2017	2018	2019	2020	2021
Emplacements	220 261,65	218 526,53	221 450,75	149 670,21	230 052,63
Autres Recettes exploitation	3 095,60	3 990,11	6 555,33	7 731,09	5 801,36
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	**223 357,25**	**222 516,64**	**228 006,08**	**157 401,30**	**235 853,99**
Charges générales	83 262,15	94 537,06	100 546,58	87 259,32	121 896,41
Dépenses de personnel	133 064,79	123 176,51	120 803,74	100 399,45	112 054,00
Charges d'intérêts d'emprunt	4 530,16	4 684,32	3 497,99	3 255,81	2 815,41
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	**220 857,10**	**222 397,89**	**224 848,31**	**190 914,58**	**236 765,82**
Autofinancement	2 500,15	118,75	3 157,77	-33 513,28	-911,83
Dépenses d'équipements	106 028,84	20 670,99	92 629,19	8 968,49	1 559,50
Remboursement de la dette	12 769,48	13 261,83	13 774,42	14 308,05	10 017,74
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**118 798,32**	**33 932,82**	**106 403,61**	**23 276,54**	**11 577,24**
Subvention	0,00	20 905,92	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	2 500,15	118,75	3 157,77	-33 513,28	-911,83
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**2 500,15**	**21 024,67**	**3 157,77**	**-33 513,28**	**-911,83**
Variation fonds de roulement	-116 298,17	-12 908,15	-103 245,84	-56 789,82	-12 489,07

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE EAU : rétrospective

	2020 AVEC EFFET TRANSFERT	2020 SANS EFFET TRANSFERT	2021
Recettes d'exploitation	122 447,85	122 447,85	123 604,89
RECETTES RELLES FONCTIONNEMENT	**122 447,85**	**122 447,85**	**123 604,89**
Charges courantes	38 280,48	38 280,48	43 743,32
Dépenses de personnel	12 350,62	12 350,62	15 947,91
Charges financières	13 105,50	13 105,50	8 931,43
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	**63 736,60**	**63 736,60**	**68 622,66**
Autofinancement	58 711,25	58 711,25	54 982,23
Dépenses d'équipements	33 803,01	33 803,01	2 390,34
Remboursement capital dette	36 998,49	36 998,49	37 598,66
DEPENSES RELLES INVESTISSEMENT	**70 801,50**	**70 801,50**	**39 989,00**
Autofinancement	58 711,25	58 711,25	54 982,23
Apports des communes	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (TVA…)	58 517,45	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00
Subventions	121 987,00	121 987,00	39 663,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	**239 215,70**	**180 698,25**	**94 645,23**
Variation fonds de roulement	168 414,20	109 896,75	54 656,23

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2021

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : rétrospective

	AVEC EFFET TRANSFERT		SANS EFFET TRANSFERT	
	2020	2021	2020	2021
Recettes d'exploitation	2 264 211,17	2 295 721,94	2 264 211,17	2 295 721,94
Recettes exceptionnelles	321 625,21	104 799,25	0,09	104 799,25
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	**2 585 836,38**	**2 400 521,19**	**2 264 211,26**	**2 400 521,19**
Charges courantes	228 754,02	249 820,79	228 754,02	249 820,79
Dépenses de personnel	131 747,69	161 310,80	131 747,69	161 310,80
Charges financières	142 437,92	135 826,88	142 437,92	135 826,88
Subventions	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	**502 939,63**	**621 958,47**	**502 939,63**	**621 958,47**
Autofinancement	2 082 896,75	1 778 562,72	1 761 271,63	1 778 562,72
Dépenses d'équipement	2 345 422,63	2 267 054,79	2 345 422,63	2 267 054,79
Remboursement capital dette	392 161,48	397 665,49	392 161,48	397 665,49
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	**2 737 584,11**	**2 664 720,28**	**2 737 584,11**	**2 664 720,28**
Autofinancement	2 082 896,75	1 778 562,72	1 761 271,63	1 778 562,72
Apport des communes (transf excédents)	1 409 982,85	700 000,00	0,00	0,00
Recettes financières	280 153,58	0,00	0,00	0,00
Emprunts	1 210 000,00	0,00	1 210 000,00	0,00
Subventions	361 799,00	86 913,00	361 799,00	86 913,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	**5 344 832,18**	**2 565 475,72**	**3 333 070,63**	**1 865 475,72**
Variation fonds de roulement	2 607 248,07	-99 244,56	595 486,52	-799 244,56